

# Pays de Grasse

## Rapport sur les Orientations Budgétaires 2020

Communauté d'Agglomération Pays de Grasse  
57 Avenue Pierre Sénard - 06130 GRASSE



# Rapport sur les orientations budgétaires 2020

## Table des matières

<b>Introduction.....</b>	<b>4</b>
<b>Cadre juridique du débat d'orientation budgétaire .....</b>	<b>4</b>
Organisation et publicité du débat.....	4
Contenu du rapport sur les orientations budgétaires.....	5
<b>Contexte national 2020 pour les collectivités .....</b>	<b>6</b>
Une croissance économique de la France qui se confirme .....	6
(Source : La Banque Postale – note de conjoncture) .....	6
Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 (LPPF).....	7
Loi de finances et autres dispositions financières 2020 : principales évolutions pour les communautés d'agglomération .....	7
(Sources : Légifrance, Cabinet Michel Klopfer, AMF) .....	7
<b>Orientations 2020 pour la CAPG.....</b>	<b>9</b>
Avant-propos .....	9
Actions d'amélioration de la performance publique .....	9
Etat des lieux au 1 <sup>er</sup> janvier 2020 et perspectives pour 2020 .....	13
BUDGET PRINCIPAL.....	13
BUDGET ANNEXE « SAINTE MARGUERITE II » - AROMA GRASSE.....	14
Perspectives générales pour l'exercice budgétaire 2020.....	14
BUDGET PRINCIPAL.....	14
<b>Impact des transferts dur le Budget Principal .....</b>	<b>15</b>
<b>Zoom sur la démographie du territoire .....</b>	<b>16</b>
<b>Les recettes de fonctionnement.....</b>	<b>16</b>
Produits des services .....	17
Fiscalité.....	17
<b>Taxes entreprises et ménages .....</b>	<b>17</b>
<b>Taxe d'enlèvement des ordures ménagères.....</b>	<b>18</b>
<b>Versement transport .....</b>	<b>19</b>
Dotations, subventions et participations .....	19

<b>Dépenses de fonctionnement .....</b>	<b>20</b>
Charges à caractère général .....	20
Effet Ciseaux .....	23
Charges de personnel .....	24
Structure des effectifs, éléments de rémunération et temps de travail.....	24
<b>Structure des effectifs .....</b>	<b>24</b>
<b>Dépenses de personnel .....</b>	<b>25</b>
<b>Durée effective du travail.....</b>	<b>27</b>
<b>Evolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel en 2020 ....</b>	<b>27</b>
<b>Démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines .....</b>	<b>28</b>
Atténuation de produits et reversement de fiscalité aux communes .....	29
Autres charges de gestion courante.....	30
Organismes extérieurs.....	30
<b>Subventions aux associations de droit privé .....</b>	<b>31</b>
<b>Intérêts de la dette .....</b>	<b>32</b>
<b>Provision pour Risques et Charges .....</b>	<b>32</b>
<b>Investissements .....</b>	<b>33</b>
Engagements pluriannuels – Principales dépenses déjà engagées.....	33
Parking Intermodal de Mouans-Sartoux .....	33
Salle polyvalente intercommunale de Valderoure.....	33
Travaux et gros entretien des bâtiments de la CAPG.....	33
Poursuite du déploiement du réseau haut débit .....	33
Subventions aux opérations de logements locatifs sociaux.....	33
Opération MARTELLY .....	33
Recettes d'investissement.....	34
<b>Budget Annexe « SAINTE MARGUERITE II » - AROMA GRASSE .....</b>	<b>35</b>
<b>Budget Annexe EAU ET ASSAINISSEMENT .....</b>	<b>35</b>
<b>Budget SILLAGES .....</b>	<b>36</b>
<b>Structure et gestion de la dette.....</b>	<b>39</b>
Budget Principal :.....	39
Profil d'extinction de la dette – Budget principal.....	40
Evolution de l'encours de dette .....	40
Evolution de l'annuité : .....	40
Evolution de la charge financière .....	41

<b>Classification de la dette sur la Charte GISSLER : 1 A (très sécurisé) .....</b>	<b>42</b>
<b>Synthèse par prêteur : .....</b>	<b>42</b>
ZOOM sur Budget Annexe « Sainte Marguerite II » .....	43
ZOOM sur Budget Annexe Eau : .....	44
ZOOM sur Budget Annexe Assainissement : .....	45
Capacité d'investissement.....	45
<b>Soldes intermédiaires de gestion – Evolution prévisionnel de l'épargne et de l'endettement.....</b>	<b>46</b>
<b>Conclusion .....</b>	<b>48</b>
<b>Lexique .....</b>	<b>48</b>

Ce document comprend de nombreuses abréviations et termes techniques. Un lexique est présenté en fin de document afin d'en faciliter la lecture.

## Introduction

Le rapport d'orientation budgétaire a pour but de fournir aux élus des informations relatives à la situation financière de la collectivité. Il doit également permettre aux élus de débattre sur les priorités qui seront reprises dans le budget primitif.

Du fait du calendrier électoral 2020 et des contraintes matérielles d'organisation des étapes budgétaires, le débat d'orientation budgétaire intervient avant le renouvellement général des conseillers communautaires. Les perspectives 2020 pourront bien entendu être amendées par la nouvelle assemblée dans le cadre du vote du budget devant intervenir après le renouvellement général et avant le 30 avril. Le présent rapport sera consultable par les nouveaux conseillers afin de préparer leur décision.

Nouveauté 2020 : des budgets annexes eau et assainissement ont été créés afin de retracer les dépenses et recettes de cette nouvelle compétence transférée dans le cadre de la Loi NOTRe le 1<sup>er</sup> janvier. Ces budgets ont vocation à s'équilibrer sans transfert depuis le budget principal. En revanche, la compétence eaux pluviales en zones urbaines sera prise en charge dans le budget principal. Pour cette première année, des conventions de gestion provisoires sont mise en place avec les communes membres.

## Cadre juridique du débat d'orientation budgétaire

### Organisation et publicité du débat

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, article L.2312-1, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse doit organiser un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans un délai de deux mois avant l'examen du budget.

La convocation adressée aux conseillers communautaires pour la séance du 28 février 2020, au cours de laquelle il est procédé au débat d'orientation budgétaire 2020, a été accompagnée du présent rapport sur les orientations budgétaires 2020.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil de communauté dont il est pris acte par une délibération spécifique. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département ; il fait l'objet d'une publication.

Conformément à l'article D.2312-3 résultant du décret n°2016-841 du 24 juin 2016 - art. 1, le rapport sera transmis par la CAPG aux maires des 23 communes membres dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il sera mis à la disposition du public au siège de l'établissement public de coopération, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

## Contenu du rapport sur les orientations budgétaires

La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG) est un EPCI de plus de 10.000 habitants et qui comprend au moins une commune de plus de 3.500 habitants. Par conséquent, le présent rapport doit obligatoirement comprendre les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette, ainsi qu'une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il doit préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Conformément à l'article D2312-3 du code général des collectivités territoriales, ce rapport comporte plus spécifiquement notamment les informations suivantes :

- Les orientations budgétaires envisagées par la CAPG portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières avec les communes membres,
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Les orientations précédentes devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
- Les informations relatives au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, à la structure des effectifs ;
- Les informations relatives au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- Les informations relatives au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, à la durée effective du travail dans la commune ;
- L'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

De plus, la loi de programmation des finances publiques (LFPF) n° 2018-32 du 22 janvier 2018 précise de nouvelles règles concernant le Débat d'orientations budgétaires notamment de présenter des objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, et l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de la dette.

## Contexte national 2020 pour les collectivités

### Une croissance économique de la France qui se confirme

(Source : La Banque Postale – note de conjoncture)

L'environnement économique international s'est caractérisé en 2019 par de multiples risques notamment une guerre commerciale entre les Etats-Unis et la Chine et la sortie programmée du Royaume-Uni de l'Union Européenne.

**La croissance mondiale** se maintiendrait globalement autour de 3 % l'an en 2020. La modération de la croissance américaine serait compensée par une petite accélération dans certains pays émergents. Le prix du pétrole n'augmenterait que modérément en 2020 et 2021, la production américaine de pétrole resterait soutenue, mais l'intensification de l'accord de réduction des quotas entre l'Opep et dix pays, dont la Russie, pèserait sur l'offre. La consommation mondiale de pétrole demeurerait modérée. Le cours du baril de Brent se situerait autour de 67 \$ fin 2021. Les difficultés en Chine en lien avec l'épidémie de coronavirus pourraient engendrer un ralentissement d'activité.

**Aux Etats-Unis**, après un début d'année 2019 plutôt dynamique, la croissance du PIB s'est stabilisée depuis le printemps autour de 2 % en rythme annualisé. L'économie américaine a notamment été affectée par l'incertitude issue des tensions commerciales avec la Chine. Il en a résulté ces derniers mois un fléchissement sensible de l'activité dans le secteur manufacturier. De timides signes de redressement de l'activité dans l'industrie sont intervenus ces dernières semaines, devant la signature d'un accord commercial partiel avec la Chine. Le récent activisme de la Fed et un environnement international moins incertain limiteraient la décélération de l'économie américaine au cours des prochains trimestres. Un retour graduel de la croissance en deçà de son potentiel pourrait s'opérer sous l'effet d'un creux d'activité début 2021. La progression annuelle du PIB atteindrait en moyenne 2,3 % en 2019, 1,8 % en 2020 et 1,5 % en 2021.

**Dans la zone euro**, le PIB progresserait à un rythme légèrement supérieur à 1% l'an courant 2020, soutenu notamment par des exportations un peu plus dynamiques. La progression de la consommation des ménages s'installerait par contre sur un rythme plus modéré. Cependant les ménages ont nettement accru leur épargne début 2019, ce qui leur permettrait d'amortir une certaine décélération de leur revenu, liée à de moindres créations d'emploi. L'investissement des entreprises, qui est resté très dynamique jusqu'ici, décélérerait graduellement dans un contexte de croissance économique modérée. Au total, le PIB progresserait de 1,3 % en 2020 puis de 1,1% en 2021. Le taux de chômage cesserait de reculer. L'inflation, attendue à 1,1 % en 2020 et 1,3 % en 2021, resterait encore éloignée de la cible de la BCE.

**En France**, tout au long de l'année 2019 l'économie française a fait preuve d'une belle résilience face à la dégradation de l'environnement international, principalement sous l'effet de différentes mesures mises en place par le gouvernement suite à la crise des « gilets jaunes ». Les ménages ont aussi bénéficié fin 2019, comme en 2018, d'une suppression partielle de la taxe d'habitation. La consommation s'est toutefois montrée un peu décevante, les ménages ayant assez nettement augmenté leur taux d'épargne. Fin 2019 et début 2020, les grèves dans les transports ont un peu pesé sur la croissance.

En 2020, en France, les dépenses des ménages progresseraient à un rythme relativement soutenu sous l'effet notamment de 5 Md€ d'allègements d'impôts sur le revenu. En moyenne sur l'année, le pouvoir d'achat augmenterait toutefois un peu moins rapidement qu'en 2019. Très dynamiques en 2019, sans doute en partie sous l'effet de la coexistence des allègements de cotisations sociales et du paiement du

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) au titre de l'année 2018, les dépenses d'équipement des entreprises progresseraient plus modérément cette année. Affaiblies sur les trois premiers trimestres de l'année 2019, les exportations se seraient redressées très nettement fin 2019 (comme ce fut le cas en 2018) du fait d'un bond des ventes de matériel aéronautique. Elles progresseraient en 2020 à un rythme un peu plus faible que celui de la demande mondiale. Le marché immobilier résidentiel pourrait renouer avec une légère croissance dans un contexte de taux d'intérêt toujours très attractif. Enfin, compte tenu du cycle électoral des élections municipales (bouclage des projets engagés pendant la mandature), l'investissement public, dynamique en 2019, se tasserait en 2020, année d'élection. Au total, le PIB progresserait en 2020 de 1,3 % en moyenne annuelle comme en 2019 avant de ralentir en 2021.

En effet, l'an prochain, les effets de soutien budgétaire s'estomperaient et, comme les autres pays de la zone euro, la France commencerait à pâtir du ralentissement américain.

Suite à la nette modération des créations nettes d'emploi au cours des deux années à venir, le taux de chômage se stabiliserait en 2020, des chiffres du 27 janvier 2020 de pôle emploi annoncent une baisse du chômage de - 3.3 % en 2019. En raison des mesures prises par le gouvernement fin 2018-début 2019, le déficit public aurait dépassé 3 % du PIB en 2019. En 2020, le déficit public se rapprocherait de 2,5 % du PIB. De son côté, la croissance française serait encore soutenue en 2020 par la consommation des ménages, en partie grâce à un allègement de l'impôt sur le revenu.

## Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 (LPFP)

En 2020, les collectivités locales sont toujours concernées par la loi de programmation des finances publiques qui fixe un cadre et une trajectoire de redressement des finances publiques à horizon 2022.

Pour mémoire, la loi de programmation des finances publiques (LPFP) prévoit le retour à l'équilibre des finances publiques à horizon 2022, avec une baisse de plus de 3 points de la dépense publique dans le PIB combinée à une réduction d'environ 1 point du poids des prélèvements obligatoires. Ces évolutions doivent ainsi permettre de ramener en 5 ans le déficit public à un niveau proche de l'équilibre et de réduire de 5 points l'endettement public rapporté à la richesse nationale. A noter que la CAPG n'est toujours pas concernée en 2020 par l'obligation de signature de ce pacte, car ses dépenses réelles de fonctionnement (hors reversement de fiscalités et dotations) sont inférieures à 60M€.

L'article 29 prévoit une capacité de désendettement plafond à respecter. Cette capacité de désendettement se calcule sur le budget principal en année de mobilisation de l'épargne brute nécessaire à rembourser l'encours de dette. La CAPG est en dessous de ce plafond de 12 années avec un ratio de 8,8 années en 2019 avec la volonté de maintenir ce ratio en dessous de 10 années pour l'exercice 2020.

## Loi de finances et autres dispositions financières 2020 : principales évolutions pour les communautés d'agglomération

(Sources : Légifrance, Cabinet Michel Klopfer, AMF)

La Loi de Finance pour 2020 comprend principalement les mesures suivantes relatives aux communautés d'agglomération :

## Fiscalité Locale

La taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée en 2020 pour 80% des contribuables les plus modestes, en 2023 pour les 20% restants. Les communes et la CAPG ne la percevront plus dès 2021. La TH des communes sera compensée par la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. La TH de la CAPG sera compensée par une fraction de TVA (nationale). Le surplus de taxe foncière départementale perçue par les communes surcompensées sera reversé aux communes sous compensées. Les communes dont le surplus ne dépasse pas 10K€ garderont ce surplus.

Le coefficient de revalorisation des locaux occupés par les ménages au titre de l'imposition à la TH est 0,9% en 2020, et sera de 1,2% pour l'imposition au titre de la taxe foncière et de la TEOM.

Concernant la compensation de la taxe d'habitation, le calcul du produit de TH à compenser a été validé par la formule suivante, bases 2020 x taux de 2017, ce qui revient à annuler les augmentations de taux de TH éventuels votés entre 2018 et 2019. Ce n'est pas le cas de la CAPG, mais cela concerne certaines de ses communes membres.

Concernant les bases locatives, la loi de finance valide le calendrier et le dispositif de révision des valeurs locatives dont l'entrée en vigueur est prévue en 2026.

Concernant les communes du haut pays, le régime des Zones de Revitalisation Rurale est préservé jusqu'au 31/12/2020 alors que ces communes devaient sortir du zonage.

## Concours financiers

La DGF reste « gelée », avec une hausse des DSR et DSU compensée par un prélèvement sur la dotation de compensation des intercommunalités et d'un écrêtement de la part forfaitaire des communes.

Concernant la DETR, l'enveloppe de chaque département reste maintenue au niveau de 2019.

Le FPIC reste maintenu à 1Md€, la CAPG restera contributrice, mais le montant de la contribution pourra varier en fonction de son positionnement de la richesse par rapport aux autres territoires.

# Orientations 2020 pour la CAPG

## Avant-propos

Le présent rapport d'orientation budgétaire conformément aux dispositions du CGCT précise les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, notamment les hypothèses d'évolution retenue pour construire le projet de budget notamment en matière de concours financier, de fiscalité, de tarification et de subventions.

De plus, le rapport précise les montants des engagements pluriannuels envisagés, basés sur des prévisions de dépenses et de recettes en matière de programmation d'investissement et d'autorisation de programme, ainsi que des informations sur la structure et la gestion de l'encours de dette et le profil visé de cet encours pour l'année 2020.

Ces orientations doivent donc permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'année 2020.

Enfin, le rapport précise un chapitre sur les informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel, à la durée du travail ainsi qu'à l'évolution des effectifs et des dépenses de personnel pour l'année 2020.

L'exercice 2020 doit inscrire les finances de la CAPG dans la continuité des évolutions budgétaires de ces dernières années, c'est-à-dire une maîtrise de ses dépenses de gestion combinée au maintien du dynamisme des recettes de fonctionnement. La CAPG est sortie en 2019 du réseau national d'alerte, sortie qui a été confirmée à la fin de l'année 2019 par les services conjoints de la Préfecture et de la Direction départementale des finances publiques.

L'objectif proposé pour ce budget 2020 est de maintenir des ratios d'épargne brute autour de 6M€ et une épargne nette positive. Il s'agit de continuer le désendettement et d'assurer une capacité de désendettement d'environ 8 ans.

## Actions d'amélioration de la performance publique

La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse s'est dotée depuis 2017 d'un service opérationnel et transversal directement rattaché à la Direction Générale avec trois composantes

- Mutualisation
- Contrôle de gestion et évaluation des politiques publiques
- Recherches de financements extérieurs.

Cette unité opérationnelle s'inscrit dans une démarche d'amélioration de la performance publique en mettant l'accent à la fois sur l'organisation et le développement des mutualisations, les recherches financement pour le cofinancement des politiques publiques et le contrôle de gestion.

## La mutualisation des services – Année 2019 et perspective 2020

Cette année est marquée principalement par la mise en œuvre opérationnelle des nouveaux projets de mutualisation décidés en 2018, la poursuite des activités des services mutualisés existants, ainsi que le développement d'assistance aux communes (des mises à disposition d'agents, prestations de service, ont été passées notamment avec nos communes du haut pays pour pallier aux sous effectifs constatés).

En 2019, il est à noter trois nouveaux projets de mutualisation.

Par la mise en œuvre opérationnelle de nouveaux projets :

- Une partie de la direction générale partagée commune avec la Ville de Grasse,
- La planification urbaine sur les missions de réalisation de carte Communale pour les communes d'Amirat, Gars, Collongues et Les Mujouls,

Par la poursuite et développement d'activités des services mutualisés :

- Direction des systèmes d'information. Poursuite des missions mutualisées : entretien, maintenance informatique et téléphonie, développement de projets informatiques. Service mutualisé à l'échelle de la Roquette-sur-Siagne, Peymeinade, Cabris, Spéracèdes et Saint-Vallier-de-Thiery,
- Aménagement et foncier mutualisé avec la Ville de Grasse. Poursuite des missions mutualisées : réalisation d'études préalables d'aménagement, conseil à la définition des outils et procédures d'aménagement adaptées aux projets urbains des communes : 3 agents mutualisés,
- Instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme : poursuite des missions d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme à l'échelle de 17 communes : Andon, Auribeau-sur-Siagne, Briançonnet, Cabris, Caille, Escragnolles, Grasse, La Roquette-sur-Siagne, Le Mas, Le Tignet, Peymeinade, Saint Auban, Saint-Cézaire-sur-Siagne, Saint-Vallier-de-Thiery, Séranon, Spéracèdes et Valderoure
- Personnel des musées : poursuite des missions mutualisées avec la Ville de Grasse.
- Une partie du personnel du service jeunesse de 10 communes mis à disposition à la CAPG (dans le cadre d'un transfert de compétence) : Auribeau-sur-Siagne, Cabris, Escragnolles, Le Tignet, Peymeinade, Saint-Cézaire-sur-Siagne, Saint-Vallier-de-Thiery, Séranon, Spéracèdes et Valderoure

Nouveaux projets 2019 :

- Mise en place d'un observatoire fiscal partagé à ce jour avec de la Roquette-sur-Siagne, Peymeinade, Saint-Vallier-de-Thiery et Saint-Cézaire-sur-Siagne,
- La production de documents graphiques : mutualisation d'une partie du service bureau d'étude de la Ville de Grasse au bénéfice de la CAPG,
- Les recherches de financements extérieurs : mutualisation d'une partie des missions en lien avec ses recherches de financements de la CAPG au bénéfice de la Ville de Grasse.

Perspectives 2020 :

L'année 2020 sera marquée par le renouvellement général de mandat des conseillers municipaux et communautaires. A chaque période de renouvellement, un nouveau schéma de mutualisation doit être réfléchi avec les nouveaux élus afin de déterminer les lignes directrices souhaitées et axes stratégiques des coopérations à organiser sur le territoire durant la durée du mandat 2020-2026. La politique de mutualisation pourra être également précisé dans le cadre du Pacte de Gouvernance, nouvel outil créé par la Loi Engagement et Proximité du 29 décembre 2019 et dans celui du Pacte financier et fiscal. Cette année sera consacrée principalement à mener ces réflexions. A l'issue de ces travaux, un nouveau schéma sera proposé et devra faire l'objet d'une adoption par les différentes assemblées délibérantes.

## Contrôle de gestion

Le contrôle de gestion travaille en transversalité avec l'ensemble des services et en partenariat avec la Direction des Finances en développant des stratégies ainsi que des outils contribuant à une meilleure efficacité de la gestion et de l'allocation des ressources dans un environnement de plus en plus contraint. L'accompagnement de la direction générale et des services dans un souci d'optimisation budgétaire et favorisant un pilotage optimisé de l'action publique constitue une des clés qui concourt à garantir un service public de qualité, performant et correspondant aux attentes des administrés. Les missions poursuivies visent la recherche du meilleur rapport entre les moyens engagés, l'activité développée et les résultats obtenus tant au niveau budgétaire que sur des aspects juridiques, notamment concernant la gestion des satellites (subventions aux associations) ou le suivi des contrats de la commande publique (marché de collecte des déchets). Les procédures mises en œuvre sont autant d'outils d'aides à la décision exploités afin de contribuer à garantir la bonne conduite des activités.

Les perspectives 2020 seront de poursuivre le travail engagé, en s'attachant plus particulièrement au champ de l'évaluation des politiques publiques, aux questions relatives aux transports et à l'attractivité territoriale.

## Recherches de Financements extérieurs

L'année 2019 a été marquée par plusieurs événements phare qui ont conduit à la négociation de plusieurs enveloppes financières et de contractualisation avec les co-financeurs, dont les effets se produiront en partie sur 2020 :

### Le CRET (Contrat régional d'équilibre territorial)

Dans le cadre de sa politique d'aménagement et de développement équilibrés et solidaires de son territoire, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a voté le 20 février 2015, la mise en place d'une nouvelle contractualisation avec les territoires, le « Contrat Régional d'Equilibre Territorial ». La CAPG est chargée de coordonner cette programmation de projets communaux et intercommunaux.

Pour rappel, ce contrat qui est conclu pour une période de trois ans (2017-2019) permet de financer des projets structurants et d'accompagner les collectivités à travers un contrat unique et simplifié. Le premier Contrat Régional d'Equilibre Territorial du Pays de Grasse a été voté le 16 décembre 2016, pour un montant de 8 251 769 €. A la signature du CRET, 35 opérations ont été programmées dont 23 ont fait l'objet d'un dépôt de demande de subvention auprès de la Région pour un montant de 6 112 206 €, soit une consommation de 74 % de l'enveloppe. Ce dernier a pour objectifs de garantir les équilibres territoriaux, de renforcer l'égalité entre les territoires et d'adapter les niveaux d'intervention financière au niveau du territoire.

Parmi les 23 opérations CRET qui sont engagées, voire achevées, on notera la réalisation de projets tels que :

- CAPG/Rénovation du théâtre de Grasse (subvention : 330 000 €),
- CAPG/Création d'un parking relais de Mouans-Sartoux (subvention : 500 000 €),
- Commune de St Cézaire/La construction d'un équipement public polyvalent Batipoly (subvention : 900 000 €),
- Commune de Briançonnet/La rénovation de l'auberge communale du Chanan à Briançonnet (subvention : 430 000 €),
- CAPG/Création espace culturel et sportif du Haut Pays à Valderoure (subvention : 588 000 €),

- Commune de la Roquette-sur-Siagne/Création d'un parcours santé et de ses équipements ludiques associés à La-Roquette-sur-Siagne (subvention : 669 000 €),
- Commune de Grasse/Requalification de l'avenue Thiers à Grasse (subvention : 120 000 €),
- Commune de Grasse/Restructuration économique et commerciale du quartier Martelly à Grasse (subvention : 560 000€).

A noter également :

- Négociation avec le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur pour reconduire le Contrat Régional d'Equilibre Territorial (CRET) sur la période avril 2020 – avril 2023,
- FEDER (fonds européens) : signature d'un avenant pour le financement par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) de l'opération « parc relais du château de Mouans-Sartoux »,
- Contrat de ruralité / actions et des projets à conduire en matière d'accessibilité aux services et aux soins, de développement de l'attractivité, de redynamisation des bourgs-centres, de mobilité, de transition écologique ou, encore, de cohésion sociale,
- Contrat de transition écologique qui a démarré avec l'embauche d'un chef de projet, est en cours de conventionnement avec l'Etat et l'ADEME
- Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

En 2020, concernant les projets d'équipement en cours la CAPG prévoit d'inscrire en recettes de subventions d'équipements environ 4M€ dont 3,6 M€ en RAR à savoir 1,3M€ pour la salle de Valderoure, 2,7M€ pour le parking de Mouans Sartoux, 0,5M€ pour l'Hôtel d'Entreprise, 0,4M€ pour le Théâtre de Grasse, et 0,18M€ pour les bornes de recharge des véhicules électriques.

## Etat des lieux au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et perspectives pour 2020

### BUDGET PRINCIPAL

Le compte administratif 2019 (du budget principal et annexe « Sainte Marguerite II ») est définitif à la date du Débat d'Orientation Budgétaire. Les résultats de l'exercice 2019 permettent d'apprécier la situation actuelle de la collectivité et de la comparer sur 6 ans depuis 2014, premières années de fonctionnement de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse suite à la fusion.

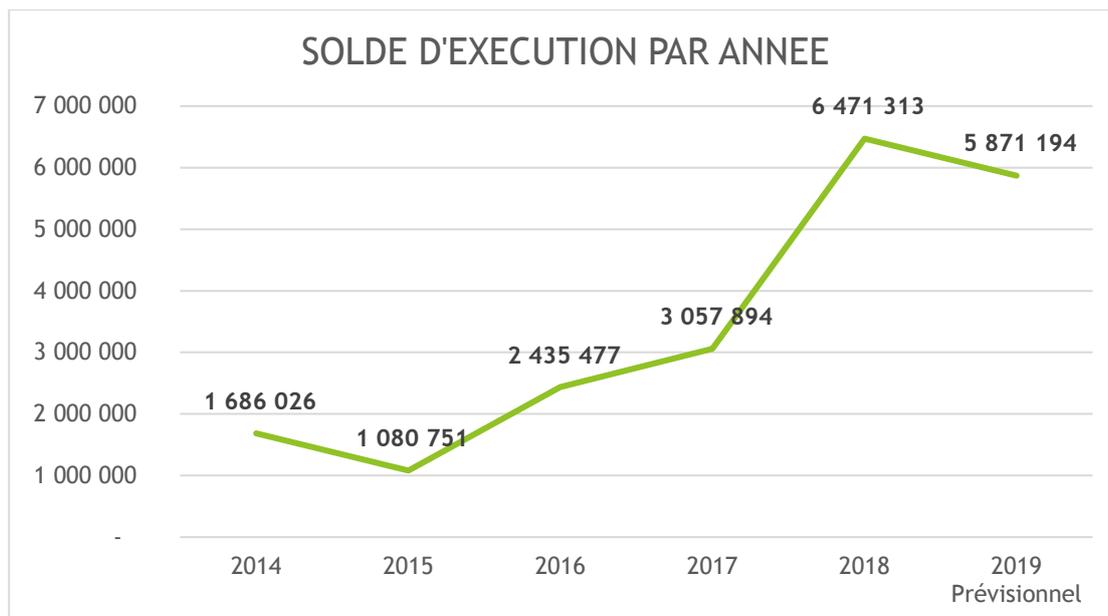
L'exercice 2019 présente un résultat de fonctionnement projeté cumulé de près de 7,2 M€ qui traduit les efforts opérés sur la section de fonctionnement avec la maîtrise des charges à caractère général et des frais de personnel. L'année 2018 avait été exceptionnelle tant par l'encaissement de rôles supplémentaires à hauteur de 1,6M€ que par l'encaissement d'une recette exceptionnelle de 765.000 € concernant le contentieux Foncière Europe. Néanmoins, malgré l'absence de ces recettes exceptionnelles, la dynamique des recettes s'est confirmée, conjuguée à une très forte maîtrise des charges de fonctionnement a conduit à un excédent de fonctionnement de l'exercice de 1,2M€.

En investissement, deux importants chantiers sont entrés en phase opérationnelle : le parking multimodal de Mouans-Sartoux, et la salle culturelle et sportive du Haut Pays à Valderoure. La montée en puissance de ces deux gros chantiers en 2019 associée à la réalisation d'un emprunt de 3M€ à des conditions de taux très intéressantes au taux de 0,55% sur 15 ans amène la Communauté à dégager un besoin de financement de 1,4M€. Dans le cadre de la mobilisation de ses partenaires dans le financement de ses opérations d'investissement, la Communauté d'Agglomération reste dans l'attente de l'encaissement de plusieurs importantes subventions qui ont été notifiées et qui sont retracées dans l'état des restes à réaliser.

Ces résultats projetés vont contribuer à l'autofinancement du budget 2020.

### Résultats depuis 2014

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	4 088 979	1 264 765	- 137 861	241 734	3 256 743	1 247 829
REPORT R002	10 549 854	1 686 026	2 950 791	2 435 477	2 752 621	6 009 363
<b>SOLDE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>14 638 833</b>	<b>2 950 791</b>	<b>2 812 930</b>	<b>2 677 211</b>	<b>6 009 363</b>	<b>7 257 193</b>
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	- 6 571 636	11 082 767	1 492 587	758 136	241 288	-1 847 949
REPORT D001	- 6 381 170	- 12 952 806	-1 870 040	- 377 453	220 662	461 949
<b>SOLDE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-12 952 806</b>	<b>- 1 870 040</b>	<b>- 377 453</b>	<b>380 683</b>	<b>461 949</b>	<b>-1 385 999</b>
<b>SOLDE D'EXECUTION</b>	<b>1 686 026</b>	<b>1 080 751</b>	<b>2 435 477</b>	<b>3 057 894</b>	<b>6 471 313</b>	<b>5 871 194</b>
EPARGNE BRUTE	5 603 364	5 158 342	5 164 462	5 686 391	8 820 611	6 424 440
Capital de dette	1 351 703	1 385 004	2 962 273	3 355 051	3 734 962	3 833 025
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>4 251 661</b>	<b>3 773 338</b>	<b>2 202 189</b>	<b>2 331 340</b>	<b>5 085 649</b>	<b>2 591 415</b>



On constate que la CAPG a considérablement amélioré son résultat depuis 2014 à près de 5,9M€ en 2019, ce qui laisse des marges de manœuvre d'autofinancement pour les années à venir.

## BUDGET ANNEXE « SAINTE MARGUERITE II » - AROMA GRASSE

Le budget annexe « Sainte Marguerite II » est un budget de lotissement, dit de stock qui a permis de porter l'opération Aroma Grasse. Cette opération est achevée, il reste à commercialiser quelques parkings soit à l'attention des entreprises qui ont investi sur la zone Aroma Grasse, soit à destination de l'Hôtel d'Entreprise porté par le budget principal de la Communauté.

Ce budget porte actuellement un encours de prêt de 1.495.000 € au 1<sup>er</sup> janvier 2020 remboursé par annuité en capital de 460.000 € par an grâce à une subvention du budget principal.

En 2019, l'exercice a clôturé avec un léger déficit de - 9K€ ce qui porte l'excédent reporté à + 121K€.

## Perspectives générales pour l'exercice budgétaire 2020

### BUDGET PRINCIPAL

Le budget 2020 de la CAPG est en phase d'élaboration, les orientations attendues pour 2020 prévoient une maîtrise des charges de fonctionnement évaluée à +2,5% avec la volonté de maîtrise des charges à caractère général malgré les révisions des marchés comme le marché de collecte de ordures ménagères évalué à +4% sur un an (+0,45M€ en 2020 par rapport à 2019).

Concernant les recettes, en 2020, il est prévu une revalorisation des bases forfaitaires à +1,2% par rapport à 2019 (+0,9% pour la Taxe d'Habitation), et d'une stabilité des dotations de fonctionnement en prévision d'un écrêtement prévu de la dotation de compensation en vue de financer les enveloppes de DSU et DSR (ce prélèvement est estimé à 2.2%)

Concernant le produit fiscal, de façon prudente, il est proposé de ne pas tenir compte des produits d'éventuels rôles supplémentaires. Bien que la CAPG encaisse chaque année des rôles supplémentaires, cette recette ne peut être connue avec certitude à l'avance. Il est donc envisagé de ne prendre en compte cette éventuelle recette supplémentaire que dans le cadre d'une décision modificative.

La revalorisation des bases combinée à la non prise en compte d'éventuels rôles supplémentaires et à l'anticipation d'une baisse de DGF conduit à tabler sur une stabilité des recettes de gestion.

De Facto, l'épargne brute attendue pour 2020 devrait se situer en dessous des niveaux de 2019, qui s'élève en 2019 à 6,5M€. Les efforts de maîtrise des dépenses devront être suivis dans l'exécution du budget par les services.

L'Épargne nette, étant la capacité de l'épargne brute à couvrir le capital de dette, devrait rester positive compte-tenu des hypothèses à ce jour du budget 2020 bien qu'elle se dégrade sous l'effet conjugué de l'augmentation du remboursement du capital de dette, issus des nouveaux emprunts et de la stabilité de l'épargne brute.

### **Impact des transferts eau et assainissement sur le Budget Principal**

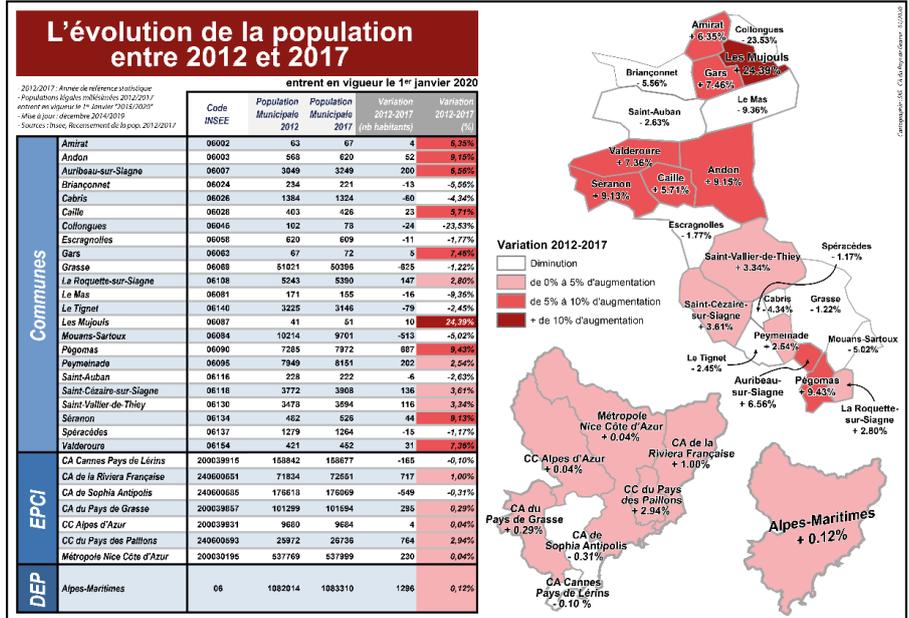
Le transfert des compétences eau et assainissement, mais aussi Gestion des eaux pluviales va impacter les comptes de la Collectivité.

Alors que les transferts de l'eau et de l'assainissement se feront à l'euro à l'euro au sein de budgets annexes SPIC (Services publics industriels et commerciaux) de l'Agglomération, le transfert de la compétence Gestion des eaux pluviales en milieu urbain (GEPU) va impacter le budget principal. Ce transfert concerne l'ensemble des 23 communes du territoire.

Comme tout transfert la Commission CLECT va être sollicitée pour évaluer les charges transférées à partir des comptes des trois dernières années 2017/2018 et 2019 avec une perspective de coûts de fonctionnement et de travaux sur les années à venir. Ce transfert de la compétence GEPU sera donc, conformément à la loi, neutre pour la CAPG, les charges supportées seront déduites des attributions de compensation des communes. A noter toutefois que les communes n'avaient pas forcément toutes individualisé, à l'aide d'une comptabilité analytique, les charges liées à cette compétence, l'évaluation des charges pourra se baser sur des ratios communs.

## Zoom sur la démographie du territoire

Le suivi des évolutions démographiques est important, car il permet de mesurer l'attractivité du territoire ainsi que le potentiel de richesse fiscale issu de la population. Depuis la réforme de la taxe professionnelle, la CAPG perçoit en effet des taxes ménages sur l'ensemble de son territoire. Bien que le panier fiscal soit modifié par la future réforme de la fiscalité avec la suppression de la Taxe d'habitation, le dynamisme de population sur le territoire reste un bon indicateur pour se mesurer à côté d'autres EPCI voisins.



On remarque que le territoire de la CAPG, malgré des disparités, reste plutôt attractif pour les ménages en résidence principale avec une évolution de +0,29%, soit + 295 habitants sur la période, alors que des territoires voisins comme Sophia Antipolis ou Pays de Lérins perdent des habitants. Le secteur de la vallée de la Siagne (notamment Pégomas avec +9,43%, +687 hab.) et le moyen/haut pays continuent de progresser en population.

## Les recettes de fonctionnement

En 2019, les recettes globales de gestion ont été peu dynamiques à seulement à +0,8% par rapport à 2018. En effet l'année 2018 avait été marquée par l'encaissement de 1,6M€ de rôles supplémentaires ainsi que l'encaissement d'un produit exceptionnel de 765.000 € lié au contentieux Foncière Europe. Si on neutralise ces deux recettes exceptionnelles, l'évolution des recettes 2019 par rapport à 2018 s'élève à +3,4%. La CAPG a constaté en 2019 un bon dynamisme de sa fiscalité à +1,7% par rapport à 2018.

En 2020, les recettes fiscales devraient se stabiliser légèrement au-dessus de ceux de 2019.

Concernant les dotations, après un prélèvement sans précédent sur les ressources de l'EPCI, la DGF devrait être, conformément à la loi de finances, écartée en 2020 de 2,2% de la dotation de compensation soit environ – 141.000€.

Conformément à l'article 99 de la loi de finances 2017, le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases est désormais indexé sur l'indice des prix à la consommation harmonisé constaté en novembre, soit pour les bases 2020 il est prévu une revalorisation de + 1,2% (+0,9% des bases pour la Taxe d'Habitation). Aucune augmentation des taux de fiscalité n'est envisagée.

## Produits des services

Les produits de services de CAPG sont en valeur 2019 :

- Collecte (redevance spéciale et autres prestation) : 1.034 K€
- Mise à disposition/mutualisation service Aménagement/musée/DSI : 893 K€
- Jeunesse (accueil de loisirs et périscolaire) : 678K€
- Musées (boutique + entrées) : 500K€
- Petite enfance et maintien à domicile : 479K€
- Remboursement du personnel mis à disposition par les associations : 305K€
- Remboursement de frais (charges locatives/Communes ...) : 121K€
- Sports : 103K€
- Déplacement (Convention ligne 18 et recettes bornes) : 73K€
- **TOTAL : 4,2M€**

Les produits de services en 2019 sont estimés à près de 4,2M€. La redevance spéciale reste la principale ressource des produits de service avec les recettes issues de la démarche de mutualisation initiée entre la CAPG et les communes membres (Musée/Aménagement mais aussi Direction des systèmes d'information...). La CAPG étant également une collectivité de service à la population, elle tire une partie de ses ressources non fiscales des activités jeunesse, sport, petite enfance et maintien à domicile essentiellement sur les communes du territoire de l'ex-CCTS. A noter qu'en 2019, une partie de ces produits de service, environ 305K€, sont des remboursements de mise à disposition de personnel par les associations du territoire.

Pour 2020, Il est proposé de tableur sur une stabilité de ces recettes pour la préparation du budget à 4,2M€, compte tenu du maintien à l'identique de la plupart des tarifs ainsi que la reconduction du remboursement des frais de personnel par les associations.

## Fiscalité

### Taxes entreprises et ménages

A la date du débat d'orientation budgétaire, les bases fiscales prévisionnelles 2020 ne sont pas encore notifiées et connues avec précision. Toutefois, il est retenu dans le cadre de la préparation du Budget 2020, conformément au coefficient de revalorisation fixé pour les bases 2020, de tenir compte d'une hausse de +0,9% des valeurs locatives foncières des taxes habitations et +1,2% des bases de taxes foncières.

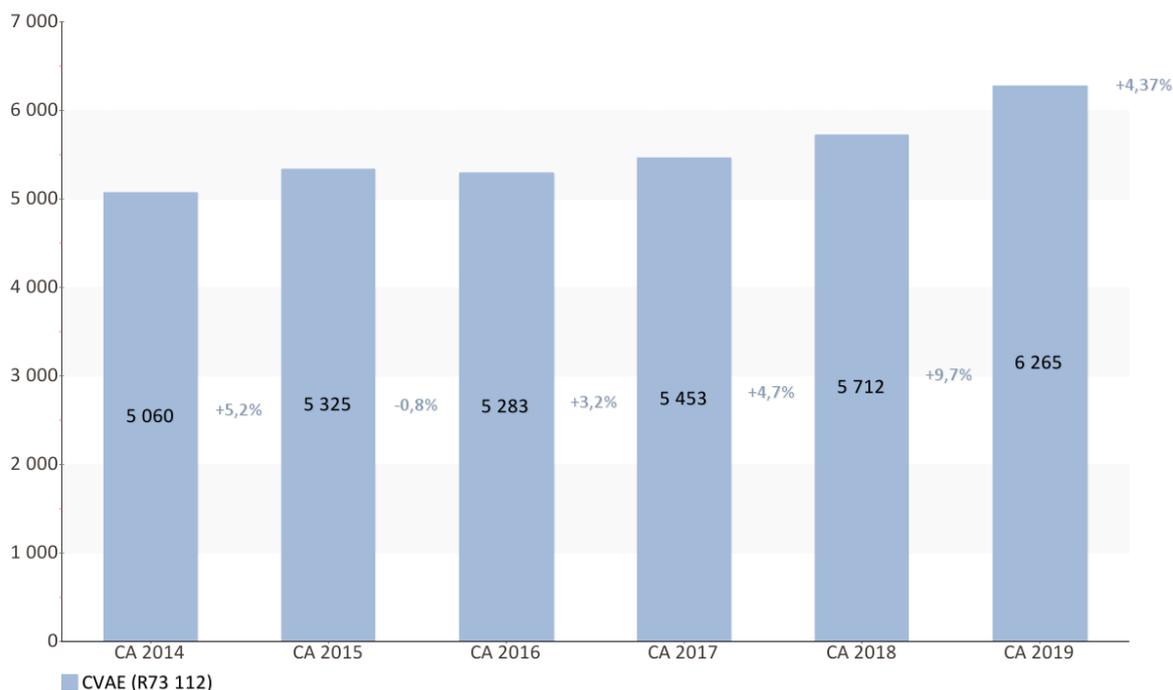
Attention toutefois, dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale, la taxe d'habitation sera supprimée et remplacée par une fraction de produit de la TVA collectée au niveau national. En 2020, la CAPG ne votera plus de taux de taxe d'habitation, le produit sera collecté par l'Etat est reversé à la CAPG sur les niveaux de taux de 2017. La CAPG n'ayant pas augmenté ces taux depuis 2017, elle ne sera pas écrêtée.

Les produits fiscaux de 2019 indiquent que le territoire du Pays de Grasse confirme son attractivité économique et résidentielle même si la progression se ralentit un petit peu à +1,7% par rapport à 2018, la progression annuelle moyenne depuis 2014 est de + 2,43% par an.

## CA PAYS DE GRASSE

CVAE (R73 112) en k€

Évolution annuelle moyenne : +4,37%

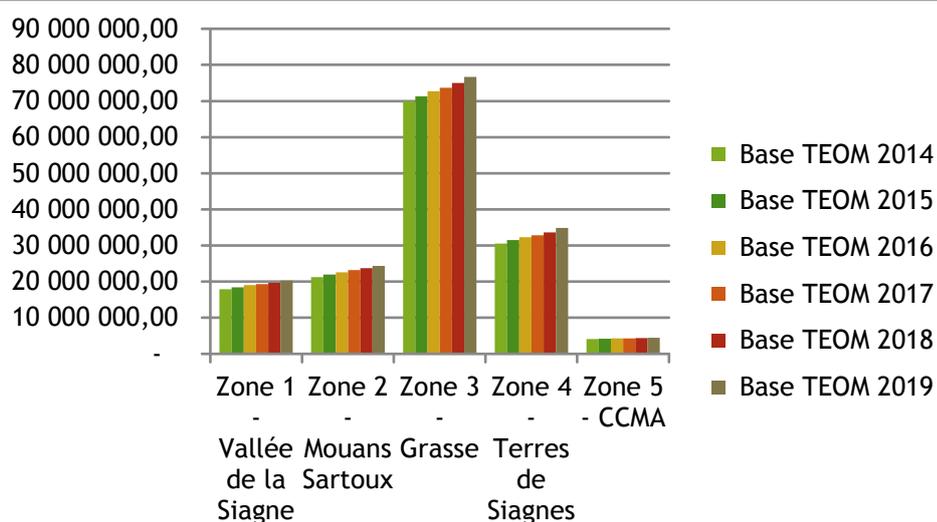
Évolution  
annuelle  
moyenne

Néanmoins, en 2020, il est escompté, une baisse de -4% du produit de CVAE (cotisation assise sur la valeur ajoutée des entreprises, produit qui a déjà été notifié à la CAPG) autour de 6M€, après déjà une forte hausse de + 10% en 2019 par rapport à 2018.

### Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Cette taxe est assise sur le foncier bâti, répartie en 5 zones sur le territoire de Pays de Grasse. La progression des bases de cette taxe confirme son dynamisme en 2019 avec une progression de près de 2,7% après 2,2 % en 2018/2017).

Sans modification des taux de contribution, la variation projetée pour 2020 s'établirait autour de + 1,2% (revalorisation forfaitaire des bases/base inflation).



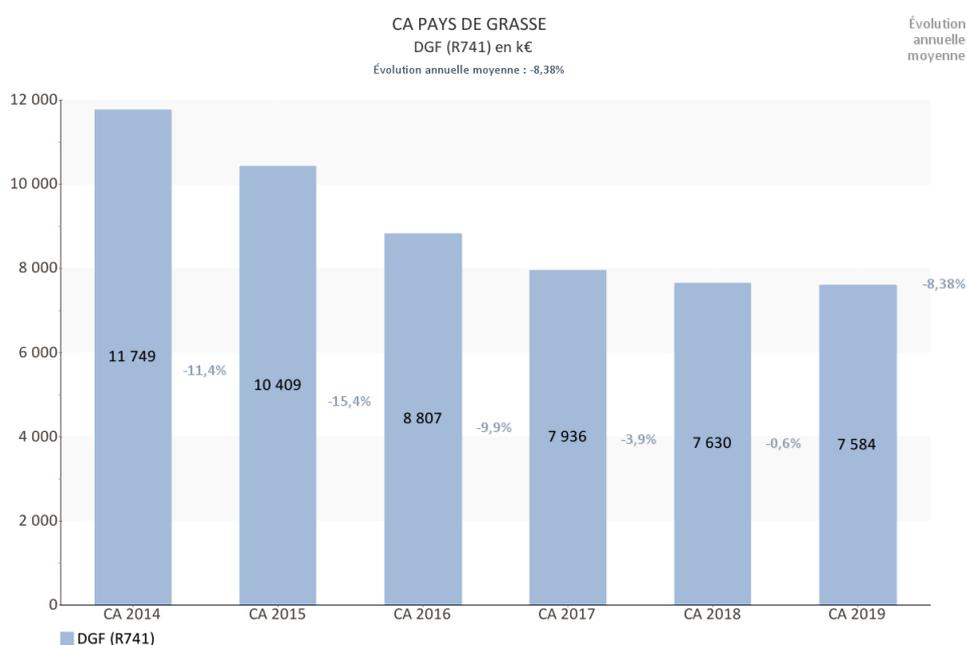
## Versement transport

Les entreprises sont soumises à la cotisation du versement transport à partir d'un seuil de 11 salariés. Le versement transport est une taxe assise sur les salaires et recouvrée par les Urssaf. Le montant perçu du Versement Transport en 2019 a été plus important que prévu par rapport aux prévisions au BP. La CAPG a perçu un produit de près de 10,4M€ (dont 0,4M€ de MSA) contre un produit attendu de 9,6M€. Si on écarte le rattrapage 2018 de la MSA à concurrence de 200K€, le surplus de contributions s'élève à près de 0,6M€. Cette contribution peut être un signe de la bonne santé du marché de l'emploi sur le territoire.

En 2020, il est prévu une baisse de ce produit du versement transport compte-tenu de la baisse du taux de VT à 1,25% à compter du 1er juillet. Cette baisse est estimée à - 1,5M€ pour le budget 2020.

## Dotations, subventions et participations

En 2020, il est budgété un écrêtement de 2.2% de la dotation de compensation, notamment pour tenir compte des éléments de la loi de finances pour 2020 qui prévoit le financement des enveloppes de DSU et DSR par la dotation de compensation à hauteur d'un écrêtement de 2.2% (source M. Klopfer). Le montant de la dotation globale de fonctionnement devrait diminuer de 143K€ à 7,4M€



Au total, en cumulé depuis 2014, la perte de DGF s'élève à près de 16,4M€, les pertes se cumulent d'année en année, ce montant est considérable au regard de la structure financière de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse.

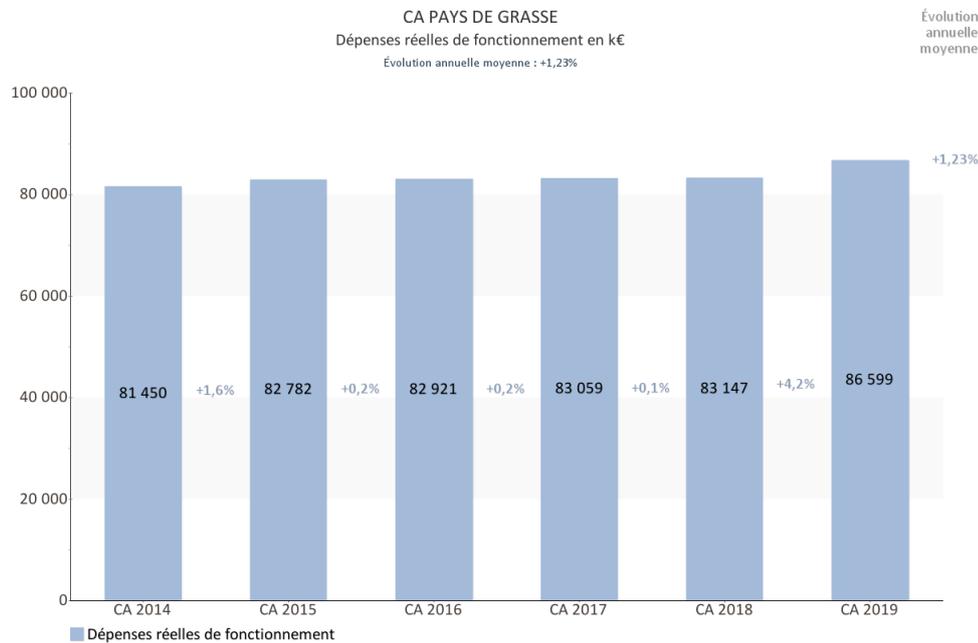
DGF	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Var 2019/2014
DGF	11 748 728	10 409 057	8 806 937	7 935 800	7 630 220	7 584 435	-4 164 293
Total Variation DGF	-	- 1 339 671	- 1 602 120	- 871 137	- 305 580	- 45 785	-4 164 293
DGF/an	-	- 1 339 671	- 2 941 791	- 3 812 928	- 4 118 508	- 4 164 293	
FPIC/part CAPG	- 372 236 €	- 612 035 €	- 1 038 190 €	- 1 342 000 €	1 298 222 €	1 371 071 €	-3 364 461 €

Concernant les autres sources de financements, les services à la population comme la jeunesse, le maintien à domicile ou la petite enfance bénéficient de participations de la Caisse d'Allocations Familiales à hauteur de 2M€, stable ce montant est reporté au BP 2020.

## Dépenses de fonctionnement

En 2019, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de +4,2%, l'évolution moyenne annuelle sur la période 2014-2019 n'étant que de +1,23% par an.

Cette hausse des dépenses de fonctionnement de gestion de +4,2% s'explique principalement par une hausse des frais de personnel de +4% par rapport à 2018 et une hausse des charges à caractère général



de +3,4% par rapport à 2018.

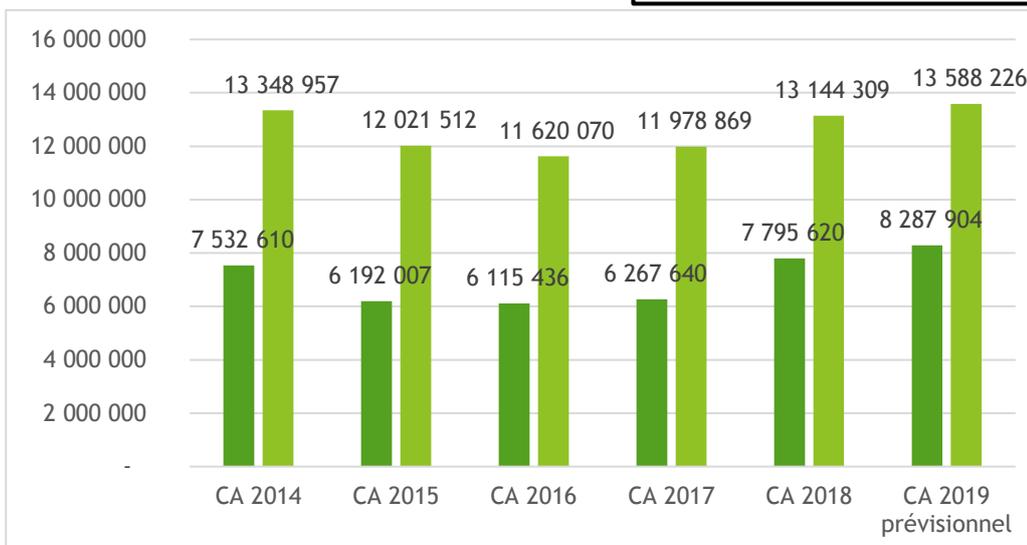
Pour les frais de personnel, en 2019, 3 postes ont été créés à savoir, 1 poste d'assistant juridique et des assemblées (remplacement agent en longue absence), 1 poste de peintre (réalisation de travaux bâtiments en régie) et 1 poste de chauffeur poids

lourd pour la collecte des déchets ménagers.

En outre, il y a eu 12 postes d'agents remplaçants supplémentaires (remplacement d'agents en arrêt maladie, en congé de maternité et en congé parental). 5 agents guides vacataires pour les musées ont également été recrutés.

## Charges à caractère général

+3,8%/2018 (dont +6%/2018 pour les charges de collecte).



Ce chapitre traduit les charges de fonctionnement courant de la communauté d'agglomération.

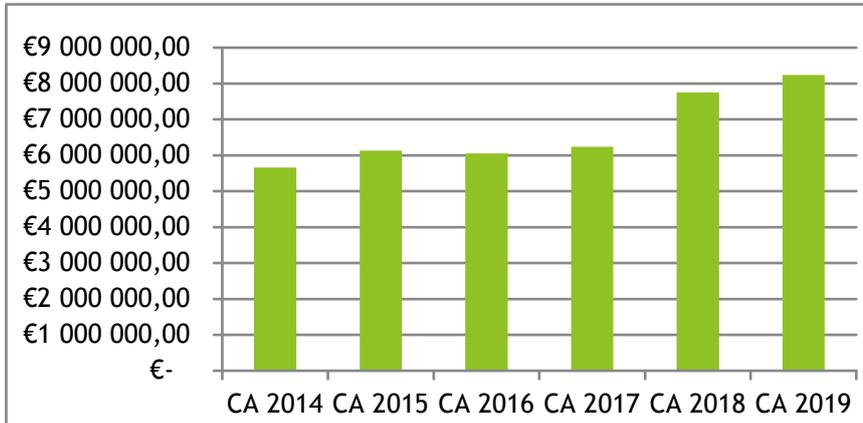
Les charges à caractère général augmentent en 2019 de +3,5% par rapport à 2018. L'essentiel de ces charges est composé des

charges du marché Collecte à 60% de son total. Les prestations de collecte ont augmenté en 2019 de

+6,4% par rapport à 2018 avec une hausse de + 492K€ sur un an, ce qui correspond à la hausse en valeur du chapitre 011. La hausse du 011 est surtout dû à la hausse du marché collecte.

Pour 2020, malgré la volonté de contenir ses charges à caractère général, il est prévu une hausse de ce poste d'environ +7% par rapport à l'exécution de 2019, mais en baisse par rapport au BP2019 à 14,5M€ (contre 14,9M€ au BP2019)

### Zoom sur le Marché de collecte :



Le principal poste de dépenses des charges externes est celui du marché de collecte estimé en 2020 8,7M€ contre à 8,3M€ en 2019. Le marché de la collecte des ordures ménagères, qui représente près de 61% des charges à caractère général, évolue de la façon suivante depuis 2014 :

Cette charge est suivie de

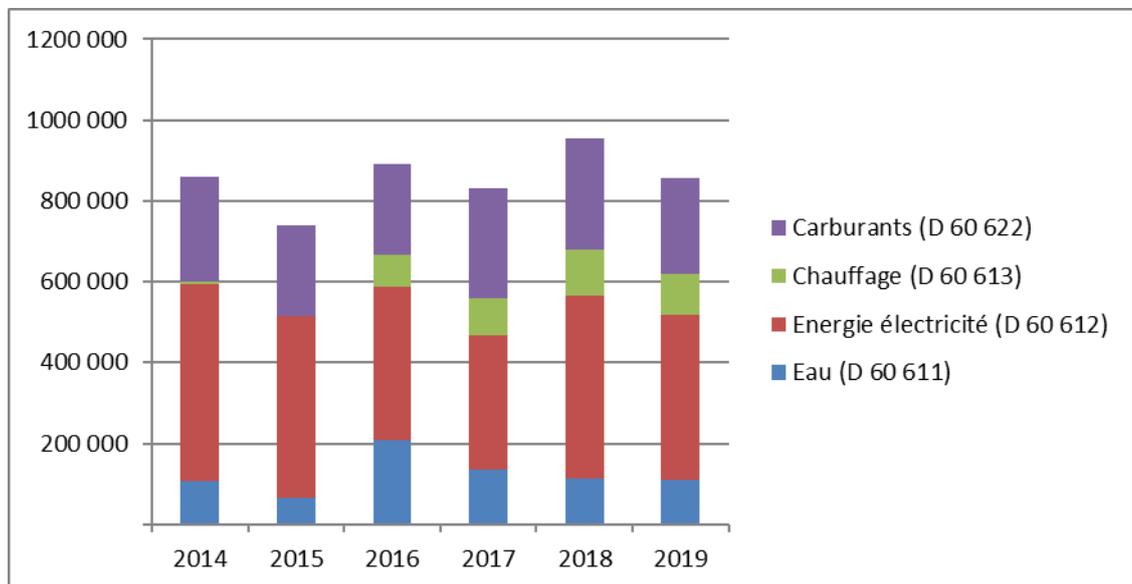
façon plus précise dans le cadre du calcul de la matrice des coûts qui est établie chaque année et répartie en fonction de chacune des zones.

### Coûts des fluides :

Le poste fluides et carburant représente pour la Collectivité près de 900k€, soit près de 7% des charges à caractère général.

La Collectivité maîtrise ce

poste Energie en deçà de 1M.



La Collectivité gère des équipements nautiques dont le poste fluide est important (eaux/électricité) et doit faire face aussi à la vétusté des réseaux de certains de ses équipements qui peuvent engendrer des hausses de couts importantes (fuites/déperditions...).

Il est important toutefois de noter que ce poste « énergie » a été maîtrisé en 2019 par rapport à 2018 avec une baisse de près de -10%. Pour 2020, il est prévu une prévision de stabilité en deçà de 1M€ pour

ce poste « énergie ». A noter que l'année 2020 verra la mise en services des véhicules électriques dans le parc auto de la CAPG ce qui devrait entraîner une baisse conséquente du poste « carburant ».

### Autres Charges à caractère général

En 2019, la Communauté d'Agglomération a fait des efforts très importants de maîtrise de ses charges de fonctionnement courant comme le démontre le tableau ci-dessous :

Ces postes témoignent de l'effort entrepris par les services dans le cadre de l'optimisation des dépenses à caractère général sur le fonctionnement de la Collectivité depuis 2014.

A la lecture de ce tableau la majorité des postes témoigne d'une baisse assez importante depuis 2015. Seul le poste « contrat de

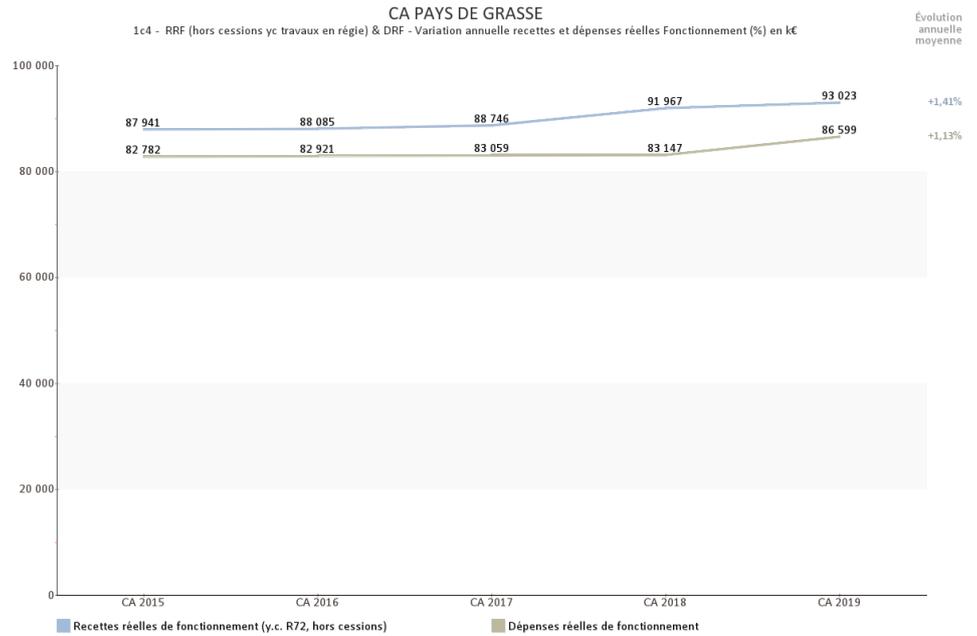
	2015	2016	2017	2018	Var 2019/2018	2019	Var moyenne annuelle
<b>Charges à caractère général (D011)</b>	<b>12 021 512</b>	<b>11 620 070</b>	<b>11 978 869</b>	<b>13 144 309</b>	<b>3,36 %</b>	<b>13 585 862</b>	<b>3,11 %</b>
<i>Achat de prestations de services (D6042)</i>	224 111	145 506	110 773	77 048	22,83 %	94 641	-19,39 %
Eau (D60 611)	66 681	209 523	136 264	111 566	-0,19 %	111 351	13,68 %
Energie électricité (D60 612)	446 915	377 854	331 475	453 412	-10,42 %	406 147	-2,36 %
Chauffage (D60613)	53	78 389	92 584	113 139	-8,84 %	103 136	564,18 %
Carburants (D60 622)	225 728	226 631	271 459	275 938	-14,41 %	236 183	1,14 %
Alimentation (D60 623)	33 797	30 071	25 691	30 568	-12,29 %	26 812	-5,62 %
<i>Fournitures (D6063)</i>	272 224	277 405	208 976	253 302	-16,58 %	211 294	-6,14 %
<i>Contrat de Prestations de services (D611)</i>	6 826 099	6 712 832	7 159 023	8 198 517	10,90 %	9 092 064	7,43 %
Location immobilière (D6132)	187 672	205 699	189 330	161 753	-4,23 %	154 909	-4,68 %
Location mobilière (D6135)	168 393	114 735	147 235	132 750	-26,71 %	97 287	-12,82 %
<i>Charges locatives (D614)</i>	0	7 542	5 667	35 444	9,33 %	38 750	
Entretien Immobilier (D6152)	165 959	133 382	97 726	120 357	-10,55 %	107 664	-10,25 %
Entretien mobilier (D6155)	491 748	368 320	356 231	257 089	16,00 %	298 215	-11,75 %
Maintenance (D6156)	362 812	321 753	290 254	383 303	4,92 %	402 178	2,61 %
<i>Assurances (D616)</i>	121 900	102 524	108 480	104 961	1,72 %	106 769	-3,26 %
<i>Études et recherches (D617)</i>	25 004	80 312	142 926	347 688	-46,68 %	185 379	65,01 %
<i>Divers (D618)</i>	107 362	73 460	80 098	67 226	16,22 %	78 127	-7,64 %
<i>Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (D622)</i>	216 841	245 750	185 036	135 821	-19,46 %	109 388	-15,72 %
Rémunérations diverses (D6228)	6 057	50 768	24 188	5 348	16,96 %	6 255	0,81 %
<i>Autres « Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (D622) »</i>	210 784	194 982	160 848	130 473	-20,95 %	103 133	-16,36 %
Cérémonies (D6232)	142 925	127 826	91 908	34 854	-5,21 %	33 039	-30,66 %
Catalogues (D6236)	211 720	142 573	133 616	162 922	-30,87 %	112 629	-14,60 %
Publicité divers (D6238)	35 569	58 588	35 716	36 771	-18,36 %	30 021	-4,15 %
Transports collectifs (D6247)	23 294	20 083	10 584	10 443	61,23 %	16 837	-7,79 %
<i>Déplacements missions (D625)</i>	158 525	116 155	118 592	111 397	-2,42 %	108 706	-9,00 %
Frais de télécommunications (D6262)	113 427	95 191	90 735	122 751	-16,07 %	103 029	-2,38 %
Frais de nettoyage (D6283)	189 111	195 037	147 035	159 001	8,07 %	171 826	-2,37 %

prestation de service » affiche des hausses importantes depuis 2015 avec une évolution moyenne annuelle de +7%/an. Ce poste retrace essentiellement le contrat de Collecte avec Veolia, et en fonction des révisions de marché annuelles et l'affermissement de la tranche de collecte pour le territoire ex-Terres de Siagne.

Il est important de maintenir ses efforts en 2020 afin de continuer et assurer plus de marges de manœuvres pour la Communauté d'Agglomération (dégager assez d'autofinancement pour les investissements à venir) sans pour autant diminuer la qualité de service et de l'entretien des équipements. Pour 2020, il est proposé de stabiliser ces dépenses malgré l'inflation et les révisions de marché.

## Effet Ciseaux

On constate par ce graphique que la CAPG arrive à s'écarter sensiblement de l'effet ciseaux, en maintenant l'évolution de ses dépenses de fonctionnement en deçà de l'évolution des recettes de fonctionnement, l'évolution moyenne annuelle des Dépenses est de +1,13% contre +1,41% pour les Recettes.



## Charges de personnel

### Structure des effectifs, éléments de rémunération et temps de travail

#### Structure des effectifs

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la CAPG emploie 577 agents (533 agents au 1<sup>er</sup> janvier 2019) selon le détail suivant :

	Catégories			Total
	A	B	C	
Stagiaires et titulaires fonction publique	51	54	298	<b>403</b>
Contractuels	13	9	107	<b>129</b>
Emplois aidés			33	<b>33</b>
Activités accessoires			2	<b>2</b>
Apprenti		1		<b>1</b>
Vacations guides musées		9		<b>9</b>
<b>Total en nombre</b>	<b>64</b>	<b>73</b>	<b>440</b>	<b>577</b>
<b>Total en pourcentage</b>	<b>11.09</b>	<b>12.65</b>	<b>76.26</b>	<b>100</b>

En 2019, 3 postes ont été créés à savoir :

- 1 poste d'assistant juridique et des assemblées (remplacement agent en longue absence),
- 1 poste de peintre (réalisation de travaux bâtiments en régie),
- 1 poste de chauffeur poids lourd pour la collecte des déchets ménagers.

En 2019, en outre, il y a eu 12 postes d'agents remplaçants supplémentaires (remplacement d'agents en arrêt maladie, en congé de maternité et en congé parental).

5 agents guides vacataires pour les musées ont également été recrutés. Ils interviennent ponctuellement en fonction des visites guidées payantes programmées par les musées et en fonction des langues pratiquées.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, 24 agents ont été transférés à la CAPG pour la compétence eau et assainissement, à savoir :

- 10 agents de la ville de Grasse,
- 14 agents de la ville de Mouans-Sartoux.

Un agent sera recruté pour le pôle eau de la ville de Grasse au 1<sup>er</sup> février 2020, car un agent n'a pas été transféré au 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la suite de sa demande de mutation dans une autre collectivité.

Il convient de prendre en compte le fait que certains de ces 577 agents ne sont pas en position d'activité et ne sont donc pas rémunérés par la CAPG :

- 8 agents en congé parental,
- 25 agents en disponibilité,
- 16 agents en détachement.

Par ailleurs, 51 agents effectuent leur service à temps non complet (agents d'animation pour le périscolaire, vacataires des musées, aides à domicile), 526 à temps complet.

La moyenne d'âge est de 42 ans, ce qui est plus jeune que la moyenne (45 ans dans la fonction publique territoriale) et limite les possibilités de compression de la masse salariale par départs à la retraite. On note également une tendance au report de la date de départ (carrières moins linéaires et atteinte plus tardive de la retraite à taux plein).

### Répartition des agents par domaines d'action

Janvier 2020	Nb agents	en %
Jeunesse	125	21.66
Musées et Jardins	91	15.77
Petite enfance	70	12.13
Collecte déchets	54	9.36
Direction, affaires générales et moyens généraux	48	8.32
Construction, patrimoine	27	4.68
Emploi, insertion	20	3.47
Sports et piscines	20	3.47
Maintien à domicile	10	1.73
Culture, tourisme, Espace Vallée de la Siagne, Théâtre	22	3.81
Urbanisme, droit des sols	10	1.73
Action économique/Pépinière entreprises	13	2.25
Environnement	4	0.70
Aménagement, déplacements, habitat	10	1.73
Communication	7	1.28
Logement	7	1.28
Développement numérique et information géographique	3	0.52
Services à la population	4	0.70
Politique de la ville, solidarités	7	1.28
Eau et assainissement	24	4.16
<b>TOTAL</b>	<b>577</b>	<b>100</b>

### Dépenses de personnel

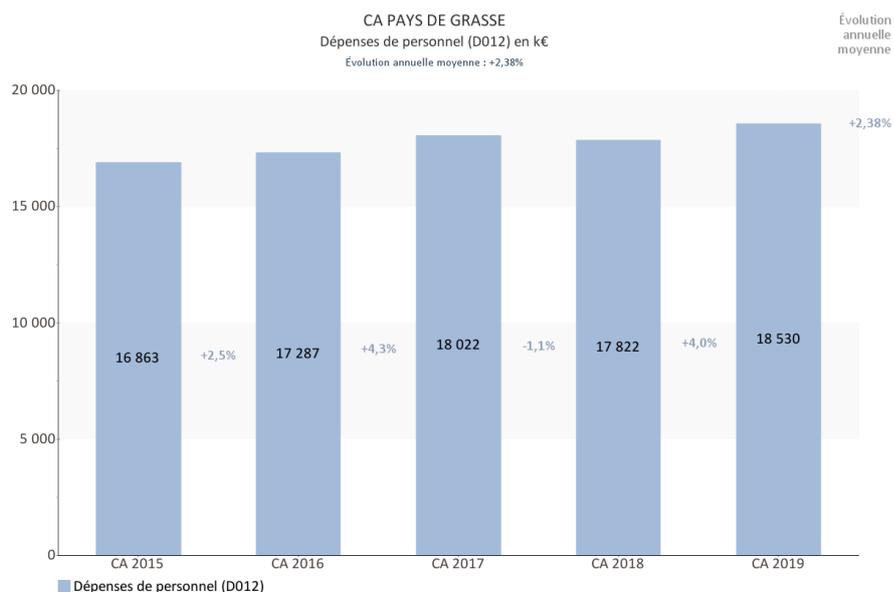
Le poste « dépenses de personnel » est arrêté en 2019 à 18,5M€ contre 17,8M€ en 2018 soit une hausse mesurée de 3,93 % représentant environ 21% des charges réelles de fonctionnement. Toutefois ce dernier ratio « Charges de personnel sur Dépense réelles de fonctionnement » ne peut être comparé à celui des communes, car la communauté d'agglomération a la particularité de reverser aux communes une partie de sa fiscalité économique. Il conviendrait de retraiter les dépenses réelles en y déduisant ces reversements de fiscalité, dans ce cas, le poste charges de personnel représenterait près de 36% des DRF.

Entre 2014 et 2019, la masse salariale a progressé de 2,38 % en moyenne annuelle. Ce qui compte-tenu des transferts de compétence opérés reste très modéré.

Pour la bonne analyse de cette évolution, il convient de préciser que depuis 2014, le champ de compétence et d'action de la CAPG s'est modifié, ce qui a engendré des transferts de personnel. Ainsi, depuis 2014, la CAPG a notamment pris en gestion des

compétences ou services mutualisés pour le compte de ses communes membres : la jeunesse pour la commune d'Auribeau et de Peymeinade, la piscine de Peymeinade, le tourisme, l'instruction des autorisations d'urbanisme, contrat de ville, délégation de maîtrise d'ouvrage, les systèmes d'information, l'élaboration des cartes communales/planification, espace activité emploi Mouans-Sartoux. A l'inverse, la CAPG a transféré une partie de ces charges de personnel à la Société VEOLIA (collecte des déchets sur 6 communes/20 000 habitants).

Détail des Dépenses de personnel 2019 (partie rémunérations)



	Dépenses	Remboursements	Coût net
Traitement de base des agents publics	7 158 151.43		
Primes des agents publics	1 957 526.19	1 198 115.98	8 209 543.17
Bonification indiciaire, SFT, IR	291 981.53		
Rémunération de base des contractuels	2 454 313.91	174 350.84	2 279 963.07
Rémunérations emplois aidés	629 957.98	210 042.02	419 915.96
Autres personnels extérieurs (communes)	354 539.03		354 539.03
Cotisations	4 985 049.61		4 985 049.61
Assurance statutaire	119 745.15		119 745.15
Médecine professionnelle	31 004,82		31 004,82
Titre restaurant	547 681.73	386 468.19	
<b>TOTAL rémunérations</b>	<b>18 529 951.38</b>	<b>1 968 977.03</b>	<b>16 560 974.35</b>

Les remboursements concernent les cofinancements emplois aidés, les remboursements des communes ou des syndicats intercommunaux (PNR et SMGA) pour des mises à disposition d'agents ou de service (Grasse et Peymeinade) et les remboursements des délégués syndicaux mis à disposition du centre de gestion. Ces remboursements augmentent en lien avec le développement de la mutualisation communes/communauté d'agglomération. Les remboursements de cotisation concernent principalement des agents détachés. Les remboursements pour les contractuels correspondent au remboursement des indemnités journalières par la caisse primaire d'assurance maladie.

Avantages en nature : En janvier 2020, 1 agent bénéficie d'avantages en nature (logement à la salle de La Roquette). Les agents autorisés à remiser un véhicule à domicile s'acquittent d'une participation

financière en contrepartie. Au titre des avantages, la CAPG dépense 250 713 € pour la participation employeur des chèques déjeuners et 46 380 € pour les remboursements mutuelle/prévoyance. Par ailleurs, la collectivité a versé une subvention de 121 335 € au comité des œuvres sociales.

En 2018, 9083 heures supplémentaires ont été effectuées pour une rémunération chargée de 160 445 €.

En 2019, 8966 heures supplémentaires ont été effectuées pour une rémunération chargée de 163 493 €.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la CAPG applique le RIFSEEP, nouveau régime indemnitaire qui concerne la majeure partie de ses agents. Ce nouveau régime indemnitaire issu d'une concertation avec les représentants du personnel n'a pas occasionné de variation de la masse salariale depuis 2018, car il a été conçu à enveloppe constante. En revanche, il permet progressivement dans la mesure des possibilités de la collectivité d'harmoniser les régimes indemnitaires en fonction des responsabilités, technicité et sujétions du poste.

### **Durée effective du travail**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, un nouveau protocole d'aménagement du temps de travail s'applique. Il se substitue aux différentes organisations mises en place par les collectivités dont les agents ont été transférés à CAPG suite à la fusion et aux transferts de compétences. Ce protocole transpose le cadre fixé par le décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'Aménagement et à la Réduction du Temps de Travail dans la Fonction Publique d'Etat et le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale.

Aucune modification n'est prévue en 2020.

La durée de référence du travail effectif des agents de la CAPG est donc fixée à 35 heures par semaine ou une durée annuelle de 1 607 heures. La durée annuelle de travail peut être inférieure à 1 607 heures pour les agents affectés sur un service pour lequel des dérogations ont été instaurées, après consultation du Comité Technique, lorsque les missions et les cycles de travail imposent des sujétions particulières. Il s'agit de situations dans lesquelles des sujétions particulières de travail imposent des rythmes ou des conditions de travail que l'on peut considérer comme pénibles. (Décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001, art 2), comme à titre d'exemple : le travail de nuit, le travail de dimanche, le travail en horaires décalés, le travail en équipe, une modulation importante du cycle de travail et les travaux pénibles ou dangereux. Il convient de rappeler que cette harmonisation du temps de travail a été réalisée à effectifs constants donc sans augmentation de la masse salariale.

### **Evolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel en 2020**

Les modifications significatives attendues en 2020 :

- Poursuite de la politique de mobilité interne,
- Augmentation liée au « glissement vieillesse technicité » (GVT) estimé à 2%,
- Transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2020 de 24 agents de la compétence eau et assainissement et 1 recrutement prévu au 1<sup>er</sup> février 2020 pour cette compétence (remplacement agent muté).

**Estimation du Budget 2020 en € :**

**Le poste « charges de personnel » au chapitre 012 est estimé pour l'exercice 2020 à 20.3M€ soit +9,73% par rapport au BP 2019. Il faut nuancer cette évolution, en effet, si on retrace le poste « charges de personnel » des charges liées aux agents à comptabiliser au sein des budgets annexes eau et assainissement, l'évolution entre 2020 et 2019 n'est que de +2,3%.**

**Le transfert des 25 agents de la compétence eau et assainissement représente 965 805 € soit 4,74% des charges de personnel 2020. L'effort porte encore en 2020 sur une maîtrise de ce poste « charges de personnel ».**

Parallèlement, en 2020, la CAPG perçoit aussi des recettes liées à ce poste comme les aides à l'emploi de l'Etat (qui sont en diminution), les remboursements des mises à disposition par les associations et collectivités, le cofinancement d'organismes extérieurs tels que l'ADEME et la CAF, la participation des agents aux Titres Restaurants, les participations des agents au remisage des véhicules, estimé pour 2020 à près de 1,9 M€ (dont 950 000 € pour le budget annexe de l'eau et l'assainissement).

**Démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines**

Tous les agents permanents bénéficient d'un entretien d'évaluation individuel qui s'inscrit dans une politique générale de gestion prévisionnelle des compétences. La CAPG est par ailleurs dotée d'un plan de formation qui permet d'accompagner les parcours professionnels et les éventuelles reconversions professionnelles. La mobilité interne est favorisée au sein de la collectivité afin d'éviter les recrutements externes et afin de tenir compte des effets de la fusion. La CAPG s'est engagée depuis 2017 dans une démarche de mobilité interne. En 2019, 5 agents ont bénéficié d'une mobilité interne.

En août 2019, le conseil de communauté a voté une délibération permettant le versement de l'indemnité de départ volontaire pour les agents souhaitant créer ou reprendre une entreprise. Cette démarche a été validée pour un temps limité à 6 mois et a pris fin le 31 décembre 2019. 5 agents ont bénéficié de cette indemnité en 2019: 4 agents vont bénéficier de cette indemnité en 2020.

## Atténuation de produits et reversement de fiscalité aux communes

En 2019, la CLECT s'est réunie à deux fois pour examiner l'évaluation des charges transférées pour une revoyure des charges pour la compétence Tourisme et pour les compétences SAGE et NATURA 2000. Un rapport a été délibéré en octobre 2019 pour modifier les attributions de compensations des communes concernées pour 2019 et 2020.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, les compétences eau, assainissement et gestion des eaux pluviales en milieu urbain sont transférées à la CA du Pays de Grasse. Concernant les compétences eau et assainissement, ces activités sont retracées pour la partie Délégation de services publics au sein de budgets annexes et donc les charges sont entièrement financées par les ressources provenant des usagers. Il n'y a donc pas de commissions CLECT à réunir pour ces deux compétences. Par contre concernant la gestion des eaux pluviales en milieu urbain, cette compétence est financée sur le budget principal des communes par des ressources propres, aussi il conviendra de procéder en 2020 à une évaluation de ces charges propres à cette compétence pour chacune des communes ayant transféré la compétence GEPU.

Le fonds national de garantie de la taxe professionnelle restera stable en 2020 avec une contribution d'un montant de 2,8 millions d'euros.

Ce chapitre enregistre également le reversement d'une partie du Versement Transport à la régie Sillages (partie 1,25% de la contribution) qui sera maintenue à hauteur de 7,3M€ en 2020, stable par rapport à 2019 et ce malgré la baisse envisagée du taux de VT à 1,25% à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Enfin, en 2020, comme les années précédentes, une partie de la Dotation Globale de Décentralisation perçue de l'Etat (DGD) sera reversée intégralement à la régie Sillages pour 223K€ et la dotation de la région pour le transport scolaire à hauteur de 635K€ (hypothèse +2%), ainsi que la quote-part de la compensation du VT versée par l'état pour le passage de 9 à 11 salariés (en 2020 pour l'année 2019 à hauteur de 180K€).

### Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) (Ok)

Concernant le FPIC, la CAPG de par ses indicateurs de richesse est contributrice au fonds de péréquation à hauteur de 2,1M€ (année 2019).

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total
FPIC Territoire	494 980 €	816 046 €	1 384 253 €	1 991 130 €	1 926 709 €	2 136 241 €	8 749 359 €
Droit commun Agglo	170 414 €	267 949 €	597 600 €	667 969 €	655 682 €	742 719 €	3 102 333 €
Droit commun communes	324 566 €	548 097 €	786 653 €	1 323 161 €	1 271 027 €	1 393 522 €	5 647 026 €
FPIC pris en charge par CAPG	372 236 €	612 035 €	1 038 190 €	1 342 000 €	1 298 222 €	1 371 071 €	6 033 754 €
PFIC Commune	122 744 €	204 011 €	346 063 €	649 130 €	628 487 €	765 170 €	2 715 605 €
Gain pour les communes	- 201 822 €	- 344 086 €	- 440 590 €	- 674 031 €	- 642 540 €	- 628 352 €	- 2 931 421 €

En 2019, normalement, la part restant à charge de CAPG, si nous devons retenir le régime de droit commun, aurait dû être de 35% (part du CIF), soit environ 742K€, le reste devant se répartir entre les communes selon leur poids démographique et leur richesse potentielle/moyenne nationale

Depuis, la création de ce fonds, la part prise en charge par la CAPG a été de l'ordre de 75%, et 25% (sauf à partir de 2017 le régime de droit commun a été inversé 65%/35%) à la charge des communes. Depuis 2014, la Communauté fait ainsi un effort de solidarité envers ses communes membres, de près de 643K€ en 2018 et encore 628K€ en 2019. Au total, de 2014 à 2019, les communes ont bénéficié d'une ressource indirecte de près de 3M€ pris en charge directement par la CAPG.

La loi de finances ne prévoit aucune disposition concernant ce fonds de péréquation. Pour mémoire ce fonds est stabilisé à 1Milliard €, mais il convient de rappeler qu'il est possible qu'à l'intérieur de cette enveloppe la part des contributeurs peut varier compte-tenu de leur écart à la moyenne nationale ou du fait du regroupement de certains ensembles intercommunaux. En 2020, il peut être envisagée une contribution à hauteur de 2,1M€ comme en 2019. Les modalités de répartitions entre EPCI et Bloc des communes pourront être débattues au moment de la notification de la contribution, en sachant que le régime de droit commun prévoit une contribution de 35% environ (CIF) à la charge de l'EPCI et 65% à la charge des communes.

## Autres charges de gestion courante

La CAPG adhère à un certain nombre de syndicat dont les contributions sont retracées dans ce chapitre ; il s'agit principalement :

- Des contributions aux organismes de regroupement tels que le SMED, UNIVALOM, SMIAGE, SDIS (pour le Haut Pays), PNR... Concernant la contribution au syndicat de traitement UNIVALOM, il est prévu pour 2020 de verser une quote-part de la contribution de la CAPG en section d'investissement à hauteur de 186K€ (comme en 2019)
- La contribution aux contraintes de service public de la régie des transports (2,4 millions d'euros en 2019). Pour 2020, compte-tenu du résultat de l'exercice 2019, et de l'évolution du marché transport pour 2019, il est prévu une stabilité de la contrainte de service public à 2,4M€.

## Organismes extérieurs

Organismes	Montants versés en 2019	Montants 2020 (BP)
SMED	9.322.842 €	10.900.000 €
UNIVALOM SYNDICAT MIXTE	805.000 €	800.000 €
SMIAGE	593.028 €	767.000€
SICTIAM	74.856 €	76.000 €
SDIS	70.587 €	71.400 €
PNR PREALPES D'AZUR	67.506 €	67.000 €
SCOT DE L'OUEST DES AM	95.000 €	100.000 €
SMGA	63.780 €	60.000 €
<b>Total des contributions</b>	<b>11.031.843 €</b>	<b>12.390.360 €</b>

En 2020, une partie des contributions de UNIVALOM seront inscrites en section d'investissement à hauteur de 185K€ (comme en 2019)

A noter que la contribution du SMED va augmenter de façon significative en 2020 par rapport à 2019 compte-tenu des aléas du marché de traitement que rencontre en ce moment le syndicat. Cette hausse est à nuancer avec la baisse de la contribution opérée entre 2015 et 2018 de 10,2M€ en 2015 à 8,5M€ en 2018, soit -1,7M€.

De même, la contribution au SMIAGE tient compte de la participation de la CAPG aux travaux post-intempéries sur son territoire à hauteur de 90K€ et d'une provision pour travaux concernant la commune de Collongues à hauteur de 62K€.

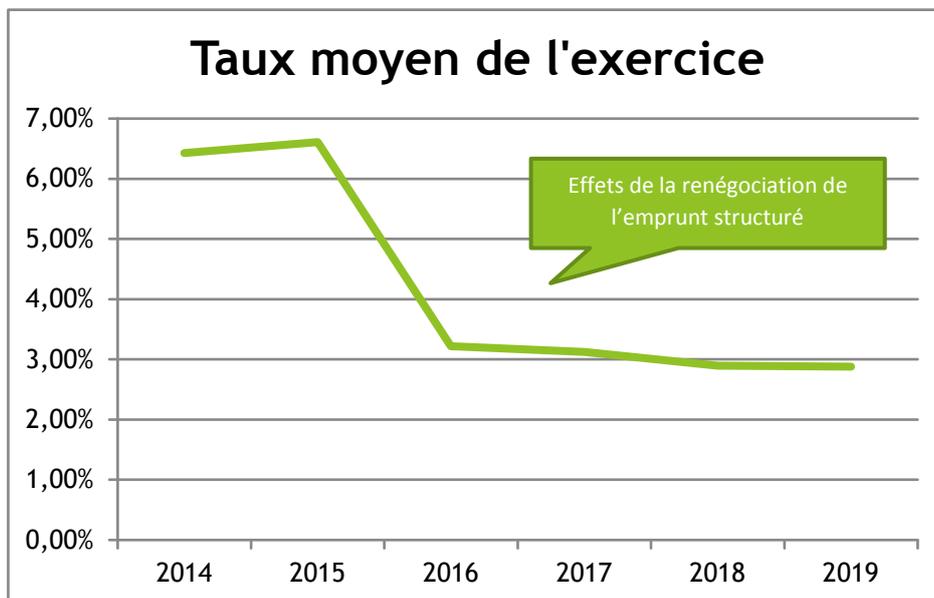
### Subventions aux associations de droit privé

En 2020, il est proposé de maintenir le niveau des enveloppes maximum en deçà de 3.000.000 € à 2.842.618 €. Comme l'an dernier la partie des mises à disposition est désormais valorisée dans les conventions notamment pour les compétences Développement économique, Culture, Sport et Tourisme. Cette valorisation des mises à dispositions de personnel est valorisée en 2020 à près de 335.000€. A ce titre il est prévu par la réglementation que la collectivité doit recouvrir ces frais auprès des associations à qui la mise à disposition des agents a été accordée. Ces sommes sont couvertes par le versement d'une subvention complémentaire à hauteur du cout de la mise à disposition. Il s'agit donc d'une opération blanche : la subvention augmente mais la collectivité encaisse une recette équivalente de la part de l'association.

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS	2020 Propositions par enveloppe thématique
CULTURE	940 000,00 €
TOURISME	678 218,00 €
EMPLOI-INSERTION-ESS	628 400,00 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	204 500,00 €
SOLIDARITES	150 000,00 €
SPORTS	130 000,00 €
DEVELOPPEMENT NUMERIQUE	32 000,00 €
DEPLACEMENTS	10 000,00 €
HABITAT-LOGEMENT	10 000,00 €
ENVIRONNEMENT	9 500,00 €
RESERVE POUR SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	50 000,00 €
<b>TOTAL des enveloppes maxi</b>	<b>2 842 618,00 €</b>
Valorisation des mises à disposition-Tourisme	135 000,00 €
Valorisation des mises à disposition-Culture	134 000,00 €
Valorisation des mises à disposition-Développement économique	43 000,00 €
Valorisation des mises à disposition-Sport	23 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>335 000,00 €</b>
<b>TOTAL des enveloppes de subvention avec valorisation</b>	<b>3 177 618,00 €</b>

## Intérêts de la dette

(Voir plus bas le chapitre sur l'endettement pour plus de détails)



Après la renégociation de l'emprunt structuré en 2015, la charge liée aux intérêts de la dette devient stable compte-tenu de l'exposition à 95% en taux fixe, ce qui écarte tout aléa de fluctuation des taux d'une année sur l'autre.

La prévision 2020 s'établit à 1,54M€ de frais financiers (hors budget annexe) contre 1,62M€ soit une baisse

de - 80K€ (-5%)

Concernant le budget Annexe « Ste Marguerite II/Aroma Grasse », les taux d'intérêts de référence sont actuellement de 0,67% l'an à taux fixe, la charge financière sur l'année 2020 est estimée 9K€ (contre 12K€ en 2019), sur ce dernier budget, le solde de l'encours de prêt ayant été consolidé sur 5 ans au taux fixe de 0,67% l'an, dont la dernière échéance de 115K€ interviendra mars 2023.

Pour les deux nouveaux budgets annexes, eau et assainissement, la CAPG a repris les contrats de prêts des communes de Grasse, la Roquette sur Siagne et Auribeau sur Siagne. Pour le budget eau, les charges des intérêts s'élèvent à 3.647 € et pour le budget assainissement à 52.526 €. Ces charges sont couvertes par les recettes provenant des usagers de ces deux services.

## Provision pour Risques et Charges

Dans la suite du jugement du Tribunal Administratif de Nice du 16 novembre 2018 contre la Société Foncière Europe, la somme de 765.000€ (HT) a été dument titrée en 2018, toutefois, compte-tenu de la procédure toujours en cours, il avait été prévu une provision pour risques et charges – contentieux pour 565.000 €. Compte-tenu du respect de l'échéancier par le débiteur, une reprise de provision a été comptabilisée sur l'exercice 2019 pour 400.000€ par délibération du conseil du 17 janvier 2020. Le solde de la provision est de 165.000 € (Hors TVA) au titre de la dernière échéance à régler par le débiteur le 30 avril 2020.

## Investissements

### Engagements pluriannuels – Principales dépenses déjà engagées

Au Budget 2020, la CAPG est engagée dans plusieurs gros projets structurants de son territoire et qui ont débutés au cours de l'année 2019 et qui se poursuivront ou se termineront en 2020. Ces opérations sont principalement :

#### Parking Intermodal de Mouans-Sartoux

La maîtrise d'ouvrage de cet ouvrage a été confiée à la commune de Mouans-Sartoux à laquelle la CAPG verse des avances. Le projet s'élève à un montant total TTC de 8,7M€, financés par 5M€ d'aides (dont 1,4M€ de FCTVA et un fonds de concours de la commune de Mouans-Sartoux à hauteur de 900 000 €) et 3,6M€ d'emprunts. Sur le Budget 2020, il est prévu selon le phasage prévisionnel des travaux y compris en restes à réaliser : 4,9M€ de dépenses concernant cette opération, 1,7M€ de subventions inscrites en recettes (FCTVA + Subventions + Fonds de concours de la Ville).

#### Salle polyvalente intercommunale de Valderoure

La CAPG a également comme grande opération structurante pour le territoire la construction d'une salle polyvalente intercommunale à Valderoure pour 1M€ prévus sur l'exercice 2020, environ 1,2M€ de subventions sont prévues au Budget (en RAR) pour solder l'opération. L'équipement est prévu d'être livré en juin 2020.

#### Travaux et gros entretien des bâtiments de la CAPG

Il est prévu au BP 2020 une enveloppe de travaux d'entretien de ses bâtiments à hauteur de 3M€, c'est environ l'enveloppe annuelle nécessaire à ces travaux pour maintenir ses équipements à niveau.

#### Poursuite du déploiement du réseau haut débit

Cette compétence est déléguée au SICTIAM. Le cofinancement de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse de ce projet s'élève à 3,75 millions d'euros. Ce projet est entré dans sa phase opérationnelle. Afin d'être en cohérence avec le déploiement sur le territoire, un nouvel avenant à la convention initiale a été votée afin d'acter une nouvelle répartition de la contribution à compter de 2020, soit 475k€ sur 4 ans (2020, 2021, 2022 et 2023) pour un total restant dû de 1,9 M€ ; La contribution 2019 n'a pas été appelée.

#### Subventions aux opérations de logements locatifs sociaux

Dans le cadre du programme de rénovation urbaine, une enveloppe de 250K€ est prévue au BP 2020 dont 100K€ pour le NPRU et 98K€ pour les aides dans le cadre du PRU, et dans le cadre des OPAH 50K€ aux particuliers.

#### Opération MARTELLY

La CAPG soutient la SPL Grasse Développement dans le cadre de la requalification du quartier MARTELLY à Grasse par la signature d'une convention de financement de 1,6M€. En 2019, le solde prévisionnel de 247K€ n'a pas été appelé par la SPL, cette somme est donc reportée au BP 2020.

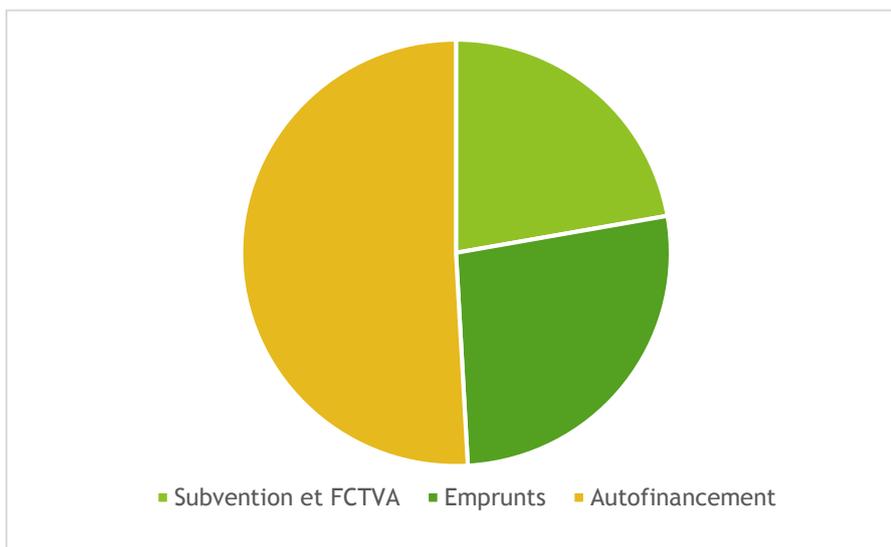
## Recettes d'investissement

La CAPG dispose de trois ressources principales pour financer ses dépenses d'investissement :

- Les subventions d'investissements des partenaires tiers : Europe/Etat/Région/Département (principalement) et les dotations de l'Etat (FCTVA)
- L'emprunt auprès des partenaires bancaires
- L'autofinancement (principalement report à nouveau et dotations aux amortissements)

En 2019, sur 12,6 M€ de recettes d'investissement ces trois grandes masses ont été réparties de la façon suivante :

On constate que le recours à l'emprunt a représenté un quart des sources de financement (3M€) des dépenses d'investissement. La CAPG finance à 73% ses dépenses d'investissement par des



ressources propres. Néanmoins, concernant les ressources propres notamment les subventions des partenaires et le FCTVA de l'Etat, les premiers acomptes concernant les travaux du Parking de Mouans Sartoux et de la salle ECS du haut Pays devraient être versés en 2020.

Pour 2020, la part de l'autofinancement est estimée à 44% avec un recours maximum à l'emprunt de 3M€.

En 2020, la collectivité continue le plan de cession d'actifs pour son budget principal, notamment deux terrains dans la zone d'activité à Picourenc ont été vendus pour 470K€ les deux et qui seront comptabilisés en recettes d'investissement en 2020. Une autre cession est en cours pour un terrain situé à Mouans-Sartoux.

La collectivité est engagée dans une recherche active de financement auprès de ses partenaires, notamment européens pour alléger la part de la Collectivité dans la réalisation de ses projets.

La CAPG, en tant qu'EPCI, bénéficie du FCTVA l'année même de la constatation de la dépense et ce par trimestre. Le taux forfaitaire de FCTVA est de 16,404% ; l'objet est de compenser la non déductibilité de la charge de TVA payée sur les dépenses d'investissement.

Enfin, la CAPG bénéficiera de subventions d'investissement de la Région dans le cadre du Contrat Régional d'Equilibre Territorial (CRET). Une contractualisation pour la période 2020 – 2023 est en discussion pour un montant total de subvention pour environ 7,8M€ (à ce jour).

Par ailleurs, la CAPG est également toujours soutenue par l'ADEME qui cofinance les investissements liés à la transition énergétiques comme l'acquisition de véhicules électriques (automobiles et bicyclette) et des bornes de recharges sur le territoire.

Concernant le projet de Relai Assistante Maternelle à Spéracèdes, la CAF, partenaire de la CAPG, peut cofinancer les travaux à hauteur de 80.000 €.

## Budget Annexe « SAINTE MARGUERITE II » - AROMA GRASSE

Pour 2020, sur ce budget annexe, il n'est pas prévu de gros investissements, l'aménagement du Parc est terminé et l'ensemble des lots ont été cédés. Le Budget 2020 prévoit en dépenses de fonctionnement des charges de copropriétés à hauteur de 7.000 €, des charges de taxes foncières pour les biens restants encore propriété de la CAPG et des charges financières à hauteur de 9.000 € (taux fixe à 0,67% l'an). En dépenses d'investissement est prévu le remboursement du capital de l'emprunt à hauteur de 460.000 €.

En recette, il reste 40 parkings à céder et qui sont estimés à 144.000 € et une dotation du budget principal à hauteur de 500.000 € pour couvrir le remboursement de l'emprunt.

Concernant la TVA, la Collectivité avait demandé le remboursement d'un crédit de TVA qui n'a été que partiellement accepté. Une régularisation comptable d'un montant d'environ 200.000 € doit être opérée au cours de l'année 2020 (passage d'écriture du HT en TTC).

Le résultat attendu cumulé sera en 2020 proche de l'équilibre.

## Budget Annexe EAU ET ASSAINISSEMENT

La CA du Pays de Grasse est compétente depuis le 1<sup>er</sup> janvier pour les services d'eau et assainissement et la gestion des eaux pluviales en milieu urbain.

La CA du Pays de Grasse s'est organisée pour exploiter les services en Délégation de service public pour les compétences eau et assainissement.

A cette fin, elle a créé deux budgets annexes assujettis à TVA sans personnalité morale ni autonomie financière, un budget annexe « eau » et un budget annexe « assainissement » qui retrace à la fois les services d'assainissement collectif et non collectif.

Le budget annexe eau retrace les activités des communes de Grasse et Mouans-Sartoux, alors que le budget annexe « assainissement » retrace les activités des communes de Grasse, Mouans Sartoux, la Roquette-sur-Siagne, Auribeau-sur-Siagne et Pégomas.

Comme tout transfert, les actifs et passifs sont transférés à la CA du Pays de Grasse au sein de chacun des budgets concernés, ainsi que tous les contrats et marchés liés aux compétences. Ainsi, les contrats de DSP sont de-facto transférés à la CA du Pays de Grasse aux conditions antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Les tarifs en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ne sont pas modifiés, l'exercice des compétences eau et assainissement s'appliquent sur chacune des communes dans les mêmes conditions au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Par conséquent, le budget 2020 eau et assainissement sera la stricte reprise des données financières existantes et agrégées des comptes des communes au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## Budget SILLAGES

La régie a été créée en 2014 à la suite de la dissolution du Syndicat Mixte des Transports Sillages et la création de la CAPG afin de réaliser et de gérer le réseau de transport urbain, scolaire et transport à la demande pour le compte de l'agglomération. Celle-ci étant l'Autorité Organisatrice de la Mobilité.

Cette régie est à simple autonomie financière et alimentée par les recettes d'exploitation (confère CA2019).

Actuellement, 17 agents territoriaux sont affectés à la régie dont 6 agents dans la filière administrative, 10 agents dans la filière technique et 1 agent dans la filière animation.

### a. Le réseau de transports Sillages fonctionne en marchés publics :

- Transport urbain et scolaire. Le marché a été attribué en juillet 2015 pour 5 années avec reconduction possible 2 fois 1 année. 65 véhicules (13 réserves) réalisent les services des 20 lignes urbaines et 24 scolaires.
- Transport à la demande dit Sillages à la demande (SàD). Le marché a été relancé en 2019 et attribué début 2020 pour 4 années. 28 lignes virtuelles (SàD) réalisées par un groupement d'artisans taxis.
- Transport pour les personnes à mobilité réduite dit MobiPlus. Le marché a été relancé en 2019 et attribué début 2020 pour 4 années. C'est un service réalisé afin de permettre le déplacement d'adresse à adresse des personnes à mobilité réduite
- Mise en place dans le cadre du Pôle Métropolitain CAP AZUR du service Handi-Mobilité permettant aux personnes à mobilité réduite de se déplacer sur le ressort territorial des 3 agglomérations (CAPL, CAPG et CASA) :
  - Sur chaque territoire ont été identifiés 4 points d'arrêt destinés soit à desservir un ERP particulier ou un lieu permettant le plus grand nombre de correspondances avec le réseau de transports urbains local ;
  - En utilisant les moyens, la tarification, les règles d'éligibilité et d'utilisation du réseau d'origine.

### b. Le réseau de transports Sillages fonctionne en régie

2 lignes scolaires sur le Haut-Pays exploités en régie.

Lors de l'année 2019, la régie a adapté son système billettique afin d'être compatible avec la mise en place du titre interopérable PASS SUDAZUR.

La Région Sud et les différentes collectivités des Alpes-Maritimes et la Principauté de Monaco ont collaboré à la mise en place d'une tarification multimodale de type zonale, valable sur les Alpes-Maritimes et la Principauté de Monaco.

Cette tarification multimodale vise à faciliter l'usage des transports et le passage d'un réseau à un autre, permettant ainsi d'adapter les pratiques existantes des usagers des transports collectifs.

Dans ce cadre, l'évolution du système billettique de la régie des transports Sillages a été nécessaire à la mise en œuvre de cette tarification zonale multimodale dont le titre a été nommé « PASS SUDAZUR ».

De plus, la ligne 20 (Gare SNCF de Grasse – Mouans-Sartoux) a été améliorée afin de compléter l'offre transport de la ligne régionale 530 sur le quartier de Plascassier les samedis et en période de vacances scolaires.

La ligne B (Grasse – Saint- Cézaire-sur-Siagne) a été doublée à 17h10, en période scolaire, pour répondre à l’affluence des lycéens.

La ligne D (Pégomas – Auribeau sur Siagne – Grasse) et la ligne 40 (Grasse – Saint Vallier de Thiey – Saint-Auban) ont vu le premier horaire du matin modifié afin d’assurer les rentrées scolaires de 8h.

La ligne 10S (Saint-Antoine – Collège Canteperdrix) a fait l’objet d’un doublage (1 minicar) afin de palier l’affluence scolaire.

La régie Sillages a également repris en gestion en 2019 le service « la bicyclette », service de location d’une trentaine de vélos à assistance électrique.

### c. Résultats prévisionnels 2019

<b>BUDGET TRANSPORT REGIE SILLAGES</b>		
<b>DEPENSES EXPLOITATION</b>	<b>BP 2019</b>	<b>Réalisé 2019</b>
011 Charges à caractère général (hors Transp.)	316 750 €	213 542 €
611 Transport	10 960 000 €	10 655 840 €
012 Charges de personnel	740 000 €	707 100 €
65 Autres charges gestion courante	1 000 €	355 €
67 Charges exceptionnelles	10 000 €	1 178 €
042 Amortissements des immobilisations	160 000 €	159 614 €
<b>TOTAL DEPENSES EXPLOITATION</b>	<b>12 187 750 €</b>	<b>11 737 630 €</b>
<b>RECETTES EXPLOITATION</b>	<b>BP 2019</b>	<b>Réalisé 2019</b>
70 Recettes voyageurs	990 000 €	976 976 €
73 Versement transport	6 830 000 €	7 304 254 €
74 Subvention d'exploitation	3 535 512 €	3 491 046 €
75 Produits divers de gestion	12 000 €	12 705 €
77 Autres produits exceptionnels	50 401 €	58 600 €
013 Atténuations de charges		589 €
042 Amortissements des immobilisations		107 €
002 Excédent de fonctionnement reporté	769 837 €	
<b>TOTAL RECETTES EXPLOITATION</b>	<b>12 187 750 €</b>	<b>11 844 276 €</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		106 646 €
<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>BP 2019+DM+RAR</b>	<b>Réalisé 2019</b>
20 Frais études	19 456 €	4 025 €
21 Immobilisations corporelles	200 080 €	194 101 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections		107 €
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>219 536 €</b>	<b>198 233 €</b>
<b>RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>BP 2019</b>	<b>Réalisé 2019</b>
001 Excédent antérieur reporté	59 536 €	
040 Amortissements	160 000 €	159 614 €
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>219 536 €</b>	<b>159 614 €</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		- 38 618 €
<b>Excédent global</b>		<b>68 027 €</b>

**Année 2020**

En ce qui concernent les prévisions budgétaires supplémentaires de fonctionnement, pour les prestations de services marchés de transports, elles sont estimées à 630 000 euros HT.

L'offre transport sera certainement à étoffer en particulier pour les 2 lignes scolaires 3S et 7S qui desservent le collège Arnaud Beltrame à Pégomas

Cet établissement devrait pour la rentrée 2020-2021 ouvrir toutes les sections de la 6ème à la 3ème ce qui engendrera une augmentation substantielle de ces 2 lignes.

Amélioration de l'offre des lignes 6 et 6B (ligne City de Grasse)

Les nouveaux marchés de transport à la demande intègrent une amélioration de l'offre, lignes supplémentaires et véhicules, suite à l'adaptation de ces lignes à la demande réelle.

En ce qui concernent les prévisions budgétaires d'investissement, elles sont estimées à 245 000 euros HT.

Il s'agit de la mise en œuvre du système d'aide à l'information voyageur (SAIV) qui consiste à l'équipement des points d'arrêt et des véhicules réalisant les services des lignes urbaines afin de proposer des informations horaires et de trafic, en temps réel aux voyageurs. Ces informations seront données grâce à la mise en place de matériels audio et visuel (écran, annonce sonore...).

Evolution de l'application compagnon permettant aux usagers le calcul d'itinéraires en temps réel.

## Structure et gestion de la dette

*Rappel obligations DOB* : - Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

### Budget Principal :

L'encours de dette du Budget Principal s'élève au 1<sup>er</sup> janvier 2020 à 56,9€ contre 57,8M€ au 1er janvier 2019, auxquels il faut déduire l'aide du fonds de soutien de 10M€ (15,6M€ accordées et 5,55M€ déjà versées en 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019), soit 46,9 M€ d'encours, après renégociation de l'emprunt structuré.

La CAPG s'est désendettée en 2019 de 0,8M€ sur le budget principal.

	Pour mémoire						
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Annuité	3 428 133	3 983 631	4 682 676	5 053 642	5 432 866	5 456 010	5 569 566,48
Amortissement	1 353 158	1 377 349	2 950 640	3 283 384	3 719 247	3 826 829	4 038 150,64
Intérêts Emprunts	2 074 975	2 606 283	1 732 036	1 770 258	1 713 618	1 629 180	1 531 415,84
Solde ICNE	1 358 963	1 257 379	372 405	354 730	351 891	337 156	320 699,86
Taux moyen de l'exercice	6,43%	6,61%	3,22 %	3,12 %	2,90 %	2,88 %	2,75 %

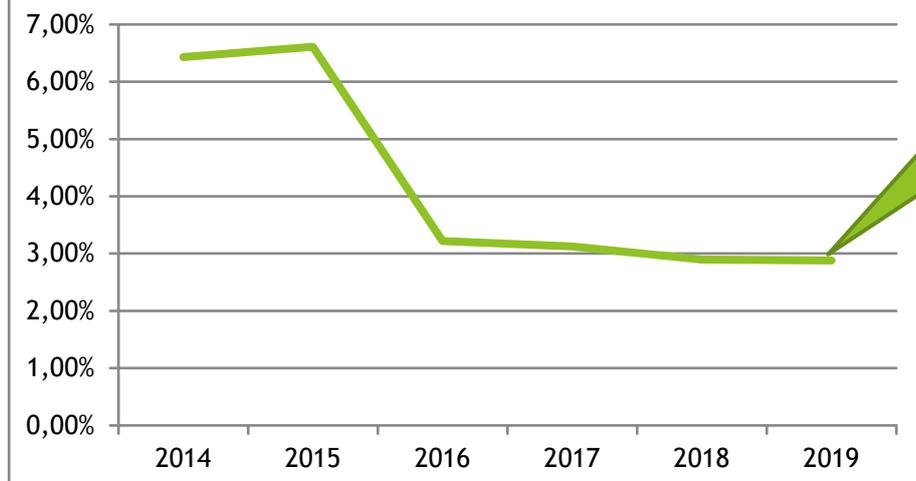
Renégociation emprunt structuré : Le taux moyen a été divisé par 2

L'annuité en hausse de 113K€ en 2020, baisse des charges d'intérêts de -97K€

	Pour mémoire						
	01/01/2014	01/01/2015	01/01/2016	01/01/2017	01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020
Encours de dette	39 944 242	38 591 084	59 112 642	57 642 309	60 303 909	57 810 408	56 982 515
Nombre d'emprunts *	35	33	31	33	33	34	34
Duration *	7 ans, 3 mois	6 ans, 10 mois	8 ans, 2 mois	7 ans, 10 mois	7 ans, 4 mois	7 ans	6 ans, 8 mois
Durée de vie moyenne *	10 ans, 7 mois	9 ans, 11 mois	9 ans, 4 mois	8 ans, 11 mois	8 ans, 4 mois	7 ans, 10 mois	7 ans, 4 mois
Durée résiduelle *	27 ans, 11 mois	26 ans, 11 mois	25 ans, 11 mois	24 ans, 11 mois	23 ans, 11 mois	22 ans, 11 mois	21 ans, 11 mois
Taux actuariel *	6,30%	6,62%	3,32%	3,18%	2,98%	3,03%	2,77%

Désendettement en 2019 de - 0,8M€

## Taux moyen de l'exercice



Effets de la restructuration de l'emprunt structuré, le taux moyen est passé de 6,7% à 2,77% au 1<sup>er</sup> janvier 2020

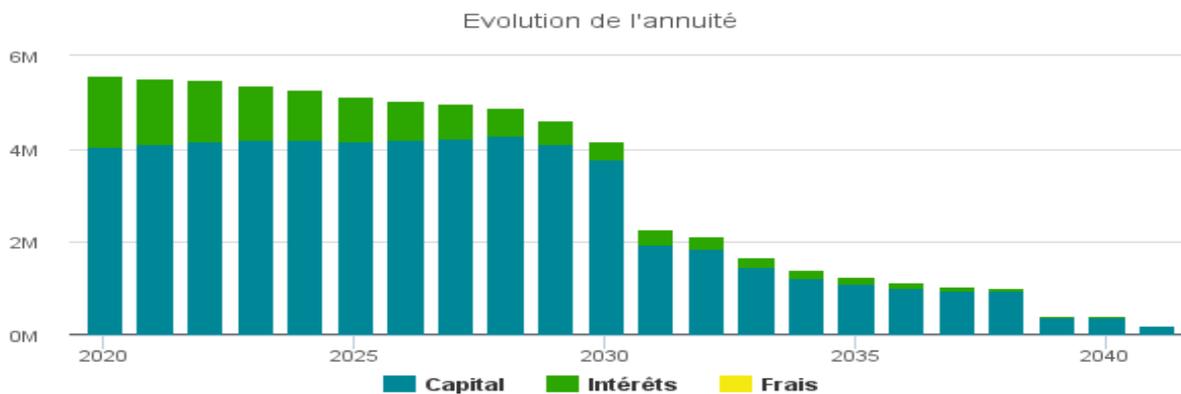
## Profil d'extinction de la dette – Budget principal

### Evolution de l'encours de dette



### Evolution de l'annuité :

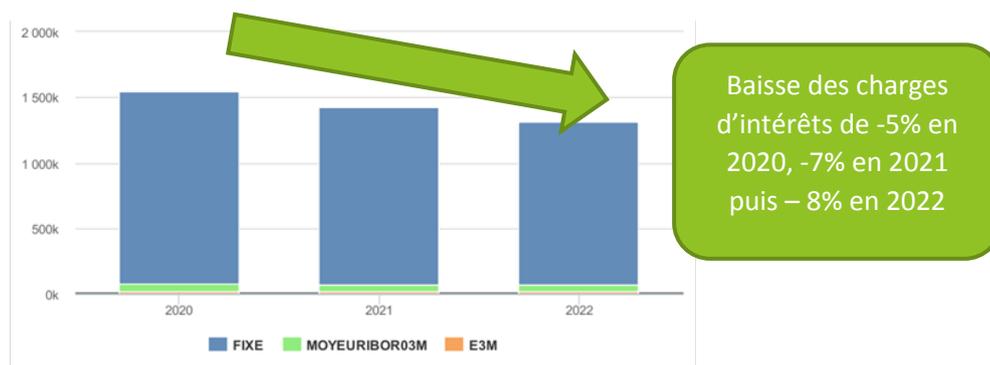
La majorité des contrats ont été négociés sur une courte durée (15ans) notamment 22M€ de renégociation d'emprunt structuré, afin d'optimiser le montant du coût de la dette, en 2030, la Collectivité verra son annuité réduite des deux tiers à 2,3M€ (capital + intérêts) contre 5,6M€ en 2020 (capital + intérêts).



### Evolution de la charge financière

Toutes choses égales par ailleurs, sans nouveaux emprunts le coût de la dette se stabiliserait à 2,76% en 2022 (contre 2,95% en 2019). La dette est majoritairement composée de taux fixes ce qui exclue toute variation exagérée de la dette.

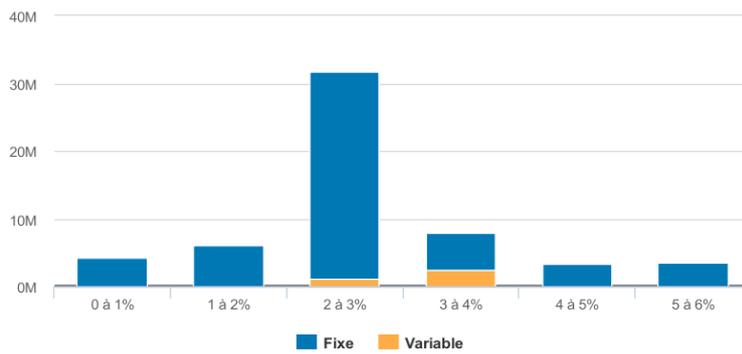
Une projection à 3 ans, toute chose égale par ailleurs, des intérêts de la dette, prévoit un montant des intérêts à 1,31M€ en 2022 contre 1,54M€ en 2020, soit une baisse de 230K€.



Z

Index	Intérêts par index 2020	Coût moyen 2020	Intérêts par index 2021	Coût moyen 2021	Intérêts par index 2022	Coût moyen 2022
FIXE	1 470 543,62	3,27%	1 356 311,76	3,26%	1 242 475,35	3,26%
MOYEURIBOR03M	57 216,57	2,39%	54 557,70	2,37%	55 164,05	2,49%
E3M	17 136,42	1,24%	17 311,66	1,21%	17 135,99	1,37%
<b>TOTAL</b>	<b>1 544 896,61</b>	<b>2,77%</b>	<b>1 428 181,12</b>	<b>2,76%</b>	<b>1 314 775,39</b>	<b>2,76%</b>

## Tranches de taux



TEG résiduel	%	Encours
0% à 1%	7,42	4 230 540,00
1% à 2%	10,64	6 061 666,65
2% à 3%	55,87	31 833 873,24
3% à 4%	13,99	7 971 319,11
4% à 5%	5,82	3 318 043,46
5% à 6%	6,26	3 567 072,78
<b>TOTAL</b>		<b>56 982 515,24</b>

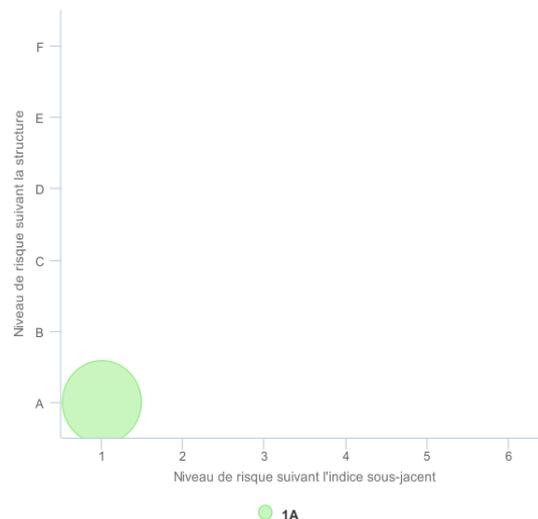
**Classification de la dette sur la Charte GISSLER : 1 A (très sécurisé)**

La renégociation de l'emprunt structuré a permis de sécuriser la dette de pays de Grasse, de sortir des emprunts dits à Risque, désormais la dette est cotée 1A, c'est-à-dire « risque faible » sur l'échelle GISSLER.

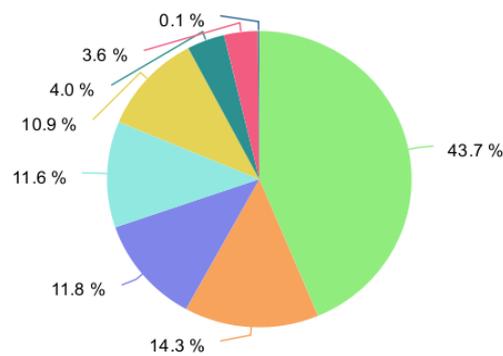
**Synthèse par prêteur :**

Les partenaires de la CAPG sont très diversifiés, l'ensemble des principaux acteurs bancaires au secteur public local sont représentés. La SFIL (Ex DEXIA) représente près de 44% de l'encours de dette, 49% de l'encours est répartie en quatre prêteurs, Société Générale, Crédit Agricole, Banque des territoires (CDC) et caisse d'épargne.

Classification de l'encours au 01/01/2020 en début de journée selon la charte Gissler



## Prêteurs



Prêteur	%	Montant
SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL	43,70	24 904 039,71
SOCIETE GENERALE	14,28	8 138 333,29
CREDIT AGRICOLE	11,75	6 697 841,77
CAISSE DEPOT & CON.	11,59	6 602 991,11
CAISSE D'EPARGNE	10,94	6 236 248,30
REMBOURSEMENT VILLE DE GRASSE	4,01	2 283 909,92
CREDIT FONCIER	3,58	2 037 656,25
Autres	0,14	81 494,89
TOTAL		56 982 515,24

## ZOOM sur Budget Annexe « Sainte Marguerite II »

Concernant le budget Annexe, le solde d'emprunt de 2,3M€ a été consolidé sur 5 ans auprès de la CACIB au taux de 0,67% l'an, la dernière échéance sera réglée début 2023. L'encours restant au 31/12/2020 sera de 1.035.000 €.

## Caractéristiques de la dette au 01/01/2020

Encours **1 495 000,00**  
Taux actuariel \* **0,68%**

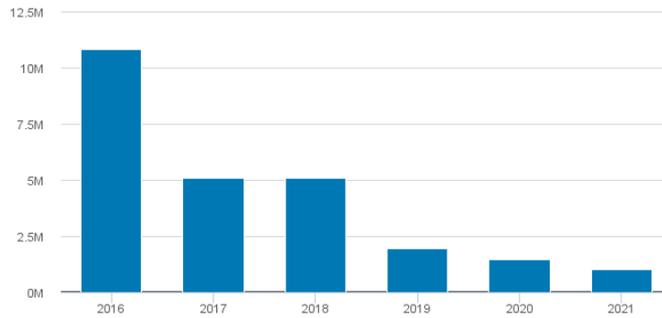
Nombre d'emprunts \* **1**  
Taux moyen de l'exercice **0,68%**

\* tirages futurs compris

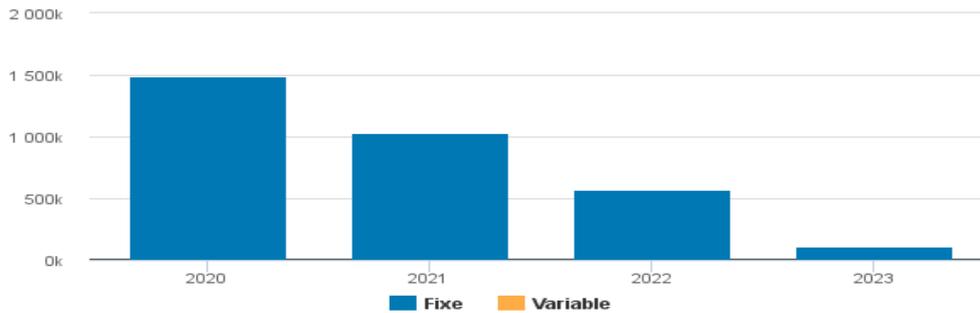
## Charges financières en 2020

Annuité **468 982,74**  
Remboursement anticipé avec flux **0,00**  
Intérêts emprunts **8 982,74**

Amortissement **460 000,00**  
Remboursement anticipé sans flux **0,00**  
ICNE **57,79**



Extinction de l'encours



Ex.	Encours début	Annuité	Intérêts	Taux moy.	Taux act.	Amort.	Solde
2020	1 495 000,00	468 982,74	8 982,74	0,68%	0,68%	460 000,00	468 982,74
2021	1 035 000,00	465 855,80	5 855,80	0,68%	0,68%	460 000,00	465 855,80
2022	575 000,00	462 731,00	2 731,00	0,68%	0,68%	460 000,00	462 731,00
2023	115 000,00	115 192,63	192,63	0,68%	0,68%	115 000,00	115 192,63

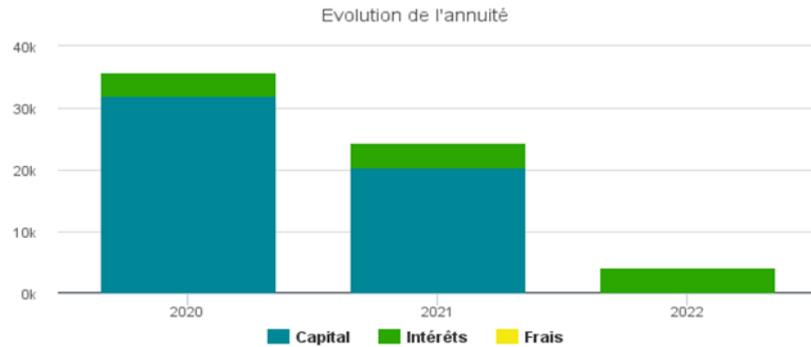
## ZOOM sur Budget Annexe Eau :

La CAPG a reçu dans le cadre du transfert de la compétence eau des contrats de prêts qui étaient liés à cette compétence. Ils ont tous fait l'objet d'avenant en attendant la signature de PV de mise à disposition courant 2020.

### Bilan Annuel

Caractéristiques de la dette au 31/12/2020	
Encours <b>706 322,67</b>	Nombre d'emprunts * <b>2</b>
Taux actuariel * <b>0,59%</b>	Taux moyen de l'exercice <b>0,58%</b>
<i>* tirages futurs compris</i>	
Charges financières en 2020	
Annuité <b>35 706,97</b>	Amortissement <b>32 059,75</b>
Remboursement anticipé avec flux <b>0,00</b>	Remboursement anticipé sans flux <b>0,00</b>
Intérêts emprunts <b>3 647,22</b>	ICNE <b>537,37</b>

Ce budget ne concerne que deux communes en Délégation de service : Grasse et Mouans-Sartoux. Au jour de la présentation du DOB, concernant la ville de Mouans-Sartoux, la reprise des emprunts est toujours en discussion dans le cadre de la délégation du service eau à la SEM Eau de Mouans.



## ZOOM sur Budget Annexe Assainissement :

### Bilan Annuel

Caractéristiques de la dette au 31/12/2020	
Encours 1 795 351,06	Nombre d'emprunts : 13
Taux actuariel : 3,02%	Taux moyen de l'exercice 4,24%
* tirages futurs compris	
Charges financières en 2020	
Annuité 248 229,98	Amortissement 195 703,02
Remboursement anticipé avec flux 0,00	Remboursement anticipé sans flux 0,00
Intérêts emprunts 52 526,96	ICNE 29 094,28

Ce budget qui a été créé au 1<sup>er</sup> janvier 2020 accueille les contrats de prêts des trois communes suivantes : Grasse, Auribeau-sur-Siagne et la Roquette-sur-Siagne. Pégomas n'avait pas d'encours de dette. Concernant la Ville de Mouans-Sartoux, les discussions sont toujours en cours notamment concernant le portage des

emprunts dans les comptes de la SEM Eau de Mouans.

Sur le budget annexe assainissement, les emprunts sont en cours de transferts, matérialisé au sein d'un PV de mise à disposition en même temps que les biens meubles et immeubles qui participe au fonctionnement de la compétence.



## Capacité d'investissement

La capacité d'investissement est très liée aux capacités d'autofinancement que la Collectivité peut dégager sur son fonctionnement et à sa capacité d'endettement. Sur ces deux leviers, la Collectivité semble retrouver des marges de manœuvres, mais se doit d'être vigilante afin de maintenir ses capacités d'investissements.

Dans le cas de recettes de gestion stabilisées (notamment DGF), la **capacité d'investissement hors remboursement du capital de dette s'élèverait à environ 7M€** de dépenses d'équipements structurants dans le cas où la collectivité s'endette de 3M€ en 2020 avec pour perspective un désendettement de -1,1M€.

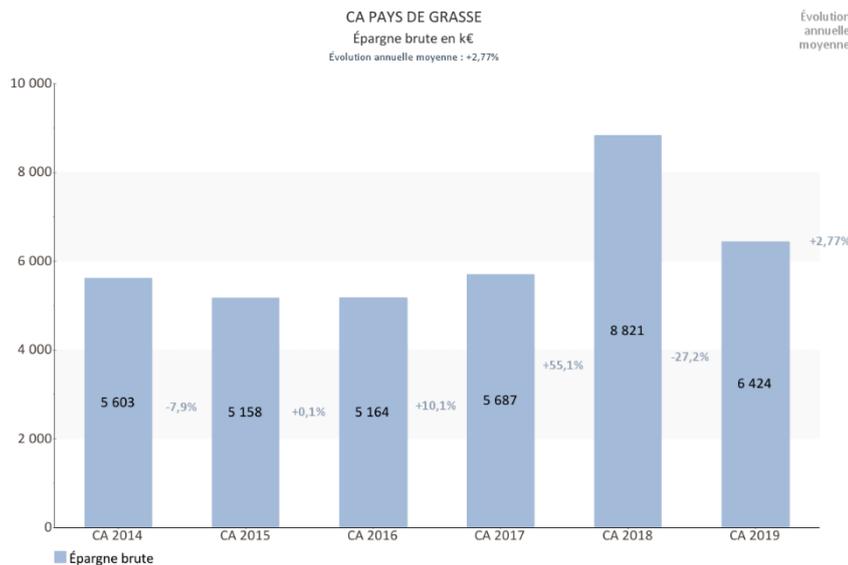
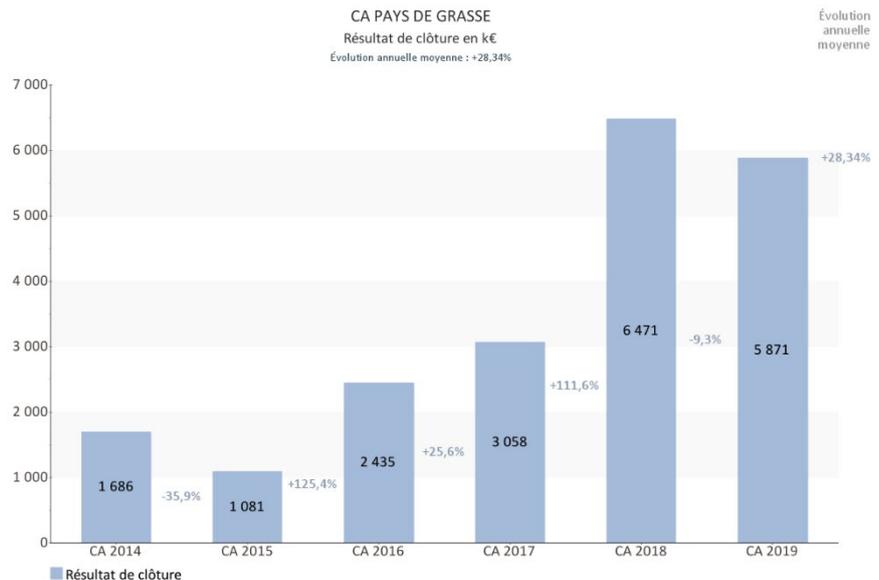
## Soldes intermédiaires de gestion - Evolution prévisionnel de l'épargne et de l'endettement

Rappel nouvelles obligations DOB : Les orientations précédentes devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

### Comparaison soldes 2014, 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019 (prévisionnel)

A la lecture de l'évolution des comptes depuis 2014, la CA du Pays de Grasse confirme le redressement de son fonds de roulement au bon niveau de 6M€ en 2019 contre 1,6M€ en 2014.

La Collectivité confirme le redressement de ses niveaux d'épargne déjà opéré en 2017, notamment l'épargne brute qui passerait de 5,7M€ à 8,8M€ en 2018 et se maintient à près de 6,5M€ en 2019.



L'épargne nette (c'est-à-dire sa capacité à honorer le remboursement de son capital de dette) reste s'établit à 2,6M€.

Toutes choses égales par ailleurs, en tenant compte de la baisse du taux de VT sur le 2<sup>ème</sup> semestre 2020, l'épargne brute devrait sensiblement se dégrader à des niveaux proches de 5M€ mais avec l'objectif de maintenir une épargne nette positive autour de +1M€.

## Evolution de la capacité de remboursement de la Dette

Les bons résultats de l'exercice de 2019 feraient tendre la capacité de désendettement de la CAPG à 8,6 années (d'autofinancement), bien que plus élevée qu'en 2018 (année de recettes exceptionnelles) mais reste bien inférieure à la norme admise par la DGCL (12 années).

Pour 2020, la capacité de désendettement étant liée d'une part au niveau de l'épargne brute et au niveau de l'encours de dette au 31/12/2020. Compte-tenu d'une baisse possible de ce ratio d'épargne brute en 2020, la capacité de désendettement pourrait approcher le ratio de 10 années à fin 2020.

### Capacité de désendettement (en année)



## Ligne de Trésorerie

La CAPG a souscrit une ligne de Trésorerie auprès de la Banque Postale pour 2M€ au taux de Eonia + marge 0,36%. Aucun tirage n'a eu lieu en 2019. Cette ligne est valable jusqu'au 30 juillet 2020.

## Conclusion

La situation de la collectivité devrait se stabiliser en 2020, même si elle reste fragile en lien avec le risque de baisse de taux du Versement transport, ce qui pourrait entraîner une dégradation de ses principaux ratios. Les efforts entrepris sur les dépenses de fonctionnement et la volonté de baisser l'encours de dette combinés à une reprise du dynamisme fiscal entraînent une amélioration de la situation générale et surtout dégagent des marges de manœuvres pour les investissements. En effet, la Collectivité a réalisé un bon résultat de fonctionnement en 2019 (+1,2M€) et dispose au 1<sup>er</sup> janvier 2020 d'un fonds de roulement conséquent à près 6M€.

Cette épargne dégagée tout au long de ces 6 dernières années permettra à la collectivité de se préparer à la réalisation lors du prochain mandat de projets structurants notamment dans le domaine des transports, et de pouvoir continuer à investir sur son parc d'équipement.

Cette amélioration du fonds de roulement a été réalisée **sans augmentation des taux de fiscalité** tout en maintenant un bon niveau de service public et en préservant ses capacités d'investissement sur le territoire. En 2020, l'objectif est de continuer sur cette trajectoire.

## Lexique

CFE : cotisation foncière des entreprises

CIF : coefficient d'intégration fiscale

CVAE : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

DCRTP : dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle

DETR : dotation d'équipement des territoires ruraux

DGF : dotation globale de fonctionnement

DSC : dotation de solidarité communautaire

DSIL : dotation de soutien à l'investissement local

DSR : dotation de solidarité rurale

DSU : dotation de solidarité urbaine

EPCI : établissement public de coopération intercommunale

FCTVA : fonds de compensation de la TVA

FPIC : fonds de péréquation intercommunal et communal

FNGIR : fonds national de garantie individuelle des ressources (réforme de la TP)

GEMAPI : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

IFER : imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux

LFI : loi de finances initiale

ORT : opération de revitalisation des territoires

TASCOM : taxe assise sur les surfaces commerciales

TEOM : taxe enlèvement des ordures ménagères

TFPB : taxe foncière sur les propriétés bâties

TFNB : taxe foncière sur les propriétés non bâties

TH : taxe d'habitation

THRP : taxe d'habitation sur les résidences principales

THRS : taxe d'habitation sur les résidences secondaires

VT : versement transport

ZRR : zone de revitalisation rurale